



# **SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS**

*(Signature)*  
**TWENTY-FIRST YEAR**

**1303** *rd MEETING: 3 OCTOBER 1966*  
*ème SÉANCE: 3 OCTOBRE 1966*

*(Signature)*  
**VINGT ET UNIÈME ANNÉE**

# **CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS**

*(Signature)*  
**NEW YORK**

---

## **TABLE OF CONTENTS**

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1303) . . . . .	1
Expression of thanks to the retiring President . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	2
Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503)	2

## **TABLE DES MATIÈRES**

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1303) . . . . .	1
Remerciements au Président sortant . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	2
Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503). . . . .	2

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements* of the *Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

\*

\* \* \*

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## THIRTEEN HUNDRED AND THIRD MEETING

Held in New York, on Monday, 3 October 1966, at 3.00 p.m.

## MILLE TROIS CENT TROISIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 3 octobre 1966, à 15 heures.

**President:** Lord CARADON (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

**Present:** The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1303)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503).

### Expression of thanks to the retiring President

1. THE PRESIDENT: I should like to express—and I am sure that in this I speak for all members of the Council—admiration to my friend Mr. Fedorenko for the style in which he conducted the proceedings of the Council in the past month. And perhaps, before we proceed to the serious business before us, I might be permitted to make a personal reference to the distinguished representative of the Soviet Union.

2. I have never forgotten an occasion, many months ago, when I was speaking in this Council and I made a very unfortunate slip. My mistake was greeted with hilarious ridicule by the members of this Council and, indeed, by the general public. At that time, at that moment of humiliation, Mr. Fedorenko put his hand on my arm and sought to comfort and reassure me. And I told him after that incident that I would not forget his spontaneous act of personal generosity at a time when I was badly in need of consolation.

3. I like to think that it is such kindly human impulses which take the chill off international relations. No one envies the President of the Security Council. Next to that of the Secretary-General, his is probably the most thankless task in the world, but I am encouraged by my confidence in the support of my colleagues. In particular, as I sit here in the middle, I have the comfort of knowing that I can at any time turn for help to my right or to my left wing. If I wish to be cautious, I shall turn to the right, to the distinguished and erudite representative of the Soviet Union, for everyone knows there is nothing so conservative as a Communist. If I wish to be progressive,

**Président:** Lord CARADON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

**Présents:** Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1303)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503).

### Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): J'aimeerais exprimer à mon ami M. Fedorenko — et je suis certain de parler au nom de tous les membres du Conseil — mon admiration pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier. Qu'il me soit permis, avant de passer à la question grave dont nous sommes saisis, de faire une allusion personnelle au distingué représentant de l'Union soviétique.

2. Je n'ai jamais oublié ce qui m'est arrivé un jour, voici plusieurs mois, où j'ai pris la parole à ce conseil et j'ai fait une erreur des plus regrettables. Cette erreur avait causé l'hilarité des membres de ce conseil et, en fait, celle du grand public. C'est à ce moment-là, à ce moment humiliant, que M. Fedorenko m'a pris par le bras et a cherché à me réconforter et à me rassurer. Après cet incident, je lui ai dit que je n'oublierais jamais son acte spontané de générosité personnelle à un moment où j'avais grand besoin de réconfort.

3. J'aime à croire que ce sont ces élans humains de bienveillance qui enlèvent leur froideur aux relations internationales. Personne n'envie le Président du Conseil de sécurité. Après celui de Secrétaire général, c'est peut-être là le rôle le plus ingrat du monde; mais je suis encouragé par l'assurance que mes collègues m'accordent leur appui. En particulier, alors que je siège au centre de la table, j'ai le réconfort de penser que je peux à tout moment demander secours à mon aile droite et à mon aile gauche. Si je veux être prudent, je me tournerai vers ma droite, vers le représentant aussi éminent qu'erudit de l'Union soviétique, car chacun sait que personne

I shall turn to my left. And so supported and sustained, I shall endeavour to maintain the high standards which have been set by my predecessor as the President of this Council.

4. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Mr. President, allow us first of all to express our appreciation for your remarks concerning our delegation. It is not without satisfaction that we note your recognition of the stable and consistent nature of the foreign policy of the Soviet State, although you expressed that recognition in your own special way.

5. We should also like to take note of something else, something which is well known even without the benefit of a reminder: I refer to the traditional British sense of humour. That sense of humour has not failed you in your capacity as a representative of your Government, as a British diplomat. We know that that sense of humour has always gone hand in hand with an optimistic view of situations, even when they are highly complex. We are optimists by nature and we share that feeling with all, including the British.

#### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 21 September 1966 from the Acting Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7503)

6. The PRESIDENT: At its 1302nd meeting, the Security Council invited the representatives of the Democratic Republic of the Congo, Portugal, the United Republic of Tanzania and Burundi to participate, without vote, in its discussion of the question before it. The Council agreed further that the representatives of the Central African Republic and Congo (Brazzaville) also would be invited to address the Council when they wished to do so.

7. As the Security Council table can no longer accommodate so many participants, I would propose extending invitations, in accordance with our usual practice, to the above-mentioned representatives, with the consent of the Council, and to ask them kindly to take the seats reserved for them. As on previous occasions, they will be invited to take seats at the Council table whenever they are called upon to make their statements. If there is no objection, it will be so decided.

*It was so decided.*

8. The PRESIDENT: For purposes of convenience, the only amendment which I would suggest to what I have just proposed is that the representatives of the Democratic Republic of the Congo and Portugal should take their places at the Council table and that the remaining representatives who have expressed their wish to speak should take the places reserved for them at the side of the Council table. If there is no objection, we shall proceed accordingly.

n'est aussi conservateur qu'un communiste. Si je veux être progressiste, je me tournerai vers ma gauche. Ainsi étayé et soutenu, je m'efforcerai de maintenir les normes élevées que mon prédecesseur a établies alors qu'il était Président du Conseil.

4. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Monsieur le Président, permettez-nous tout d'abord de vous remercier des paroles que vous avez adressées à la délégation soviétique. Ce n'est pas sans satisfaction que nous prenons note du fait que vous reconnaissiez la stabilité et l'esprit de suite de la politique étrangère du Gouvernement soviétique, encore que vous vous soyez exprimé à votre manière.

5. Nous notons également un excellent exemple d'une qualité bien connue, le sens de l'humour traditionnel des Anglais, sens qui ne vous a pas fait défaut en tant que représentant de votre gouvernement, en tant que diplomate britannique. Nous savons que ce sens de l'humour va toujours de pair avec une vue optimiste de la situation, même lorsque celle-ci est très compliquée. Nous sommes par nature des optimistes et nous partageons ce sentiment avec tous et en particulier avec les Britanniques.

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 21 septembre 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7503)

6. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) A sa 1302ème séance, le Conseil de sécurité a invité les représentants de la République démocratique du Congo, du Portugal, de la République-Unie de Tanzanie et du Burundi à participer, sans droit de vote, à la discussion de la question qui lui est soumise. Le Conseil a convenu, en outre, que les représentants de la République centrafricaine et du Congo (Brazzaville) seraient également invités à prendre la parole devant le Conseil lorsqu'ils souhaiteraient le faire.

7. Comme il n'est pas possible de faire siéger à la table même du Conseil de sécurité un aussi grand nombre de participants, je me propose, selon notre méthode habituelle, d'inviter, avec l'assentiment du Conseil, les représentants que nous venons de mentionner, à prendre place aux sièges qui leur sont réservés. Comme précédemment, ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsqu'ils seront appelés à faire leurs déclarations. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

8. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Par souci de commodité, le seul changement que je propose d'apporter à ce que je viens de dire est d'inviter les représentants de la République démocratique du Congo et du Portugal à prendre place à la table du Conseil et d'inviter les autres représentants qui ont exprimé le désir de prendre la parole à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil. S'il n'y a pas d'objection, nous suivrons cette procédure.

*At the invitation of the President, Mr. J.-M. Bomboko (Democratic Republic of the Congo) and Mr. F. B. de Miranda (Portugal) took places at the Council table.*

*At the invitation of the President, Mr. C. Y. Mgonja (United Republic of Tanzania), Mr. P. Niyongabo (Burundi), Mr. A. Guimali (Central African Republic) and Mr. J. Mouanza (Congo, Brazzaville) took the places reserved for them.*

**9. The PRESIDENT:** The Security Council will now continue its consideration of the question before it. I call on the first speaker on my list, the representative of Portugal.

**10. Mr. DE MIRANDA (Portugal):** Mr. President, it gives me quite a great pleasure to offer you my greetings as you take the Chair of the Security Council for this month. Your high qualities of head and heart, well supported by the characteristic English sense of humour, of which you have just given us a very fine example, are sure guarantees that in your hands the work of the Security Council during this month will proceed smoothly.

**11.** I will begin by answering the question put to me at the 1302nd meeting by the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo. He asked me, first of all, to give him the exact number of Portuguese nationals in the Congo. I think the Foreign Minister should have addressed that question to his own administrative services. If we could have helped in the matter in any way, today we are no longer able to do so. As the Foreign Minister well knows, the archives of our embassy in Kinshasa were sacked and burned by a lawless mob ten days ago.

**12.** The Foreign Minister then went on to ask how many Portuguese nationals were supposed to have been left without protection in the Congo. My reply is that, if our embassy itself could be sacked and burnt and our embassy staff, including diplomatic personnel and a young lady, could be manhandled and held in duress, our fears for the safety of the Portuguese nationals in the Congo are by no means unfounded.

**13.** A further proof that our fears are not unfounded is that just three or four days ago there was a huge demonstration at Matadi with a mob shouting slogans against Portugal and Mr. Tshombé. That shows that the anti-Portuguese emotions have been roused by the present baseless complaint; and that is why my Government has drawn the attention of the Security Council to this matter.

**14.** But perhaps those two questions were intended to be purely rhetorical. The latter part of his second intervention was indeed an affirmation. The Foreign Minister affirmed that there could never be any understanding between my country and his until we see

*Sur l'invitation du Président, M. J.-M. Bomboko (République démocratique du Congo) et M. F. B. de Miranda (Portugal) prennent place à la table du Conseil.*

*Sur l'invitation du Président, M. C. Y. Mgonja (République-Unie de Tanzanie), M. P. Niyongabo (Burundi), M. A. Guimali (République centrafricaine) et M. J. Mouanza (Congo-Brazzaville) occupent les sièges qui leur ont été réservés.*

**9. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais):** Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question dont il est saisi. Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Portugal, à qui je donne la parole.

**10. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]:** Monsieur le Président, j'éprouve un vif plaisir à vous saluer au moment où vous venez de prendre la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Vos grandes qualités d'esprit et de cœur, doublées d'un sens bien britannique de l'humour dont vous venez de nous donner un excellent exemple, sont autant de gages que les travaux du Conseil se dérouleront sans à-coups ce mois-ci, puisqu'ils sont entre vos mains.

**11.** Je commencerai par répondre aux questions que m'a posées à la 1302ème séance le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Il m'a demandé tout d'abord de lui donner le nombre exact des ressortissants portugais au Congo. Je crois que le Ministre des affaires étrangères aurait dû poser cette question à sa propre administration. Si nous étions peut-être en mesure de lui venir en aide autrefois, nous sommes incapables de le faire aujourd'hui, car, comme le Ministre des affaires étrangères le sait pertinemment, les archives de notre ambassade à Kinshasa ont été mises à sac et brûlées par la populace il y a 10 jours.

**12.** Le Ministre des affaires étrangères du Congo a poursuivi en me demandant combien de ressortissants portugais étaient censés avoir été laissés sans protection au Congo. Sur ce point, je répondrai que si notre ambassade elle-même a pu être mise à sac et incendiée et si le personnel de l'ambassade, y compris le personnel diplomatique et une jeune femme, a pu être maltraité et détenu de force, nos craintes pour la sécurité des ressortissants portugais au Congo ne sont certainement pas dépourvues de fondement.

**13.** S'il fallait de nouvelles preuves que nos craintes ne sont pas sans fondement, je dirais qu'il y a trois ou quatre jours seulement une importante manifestation durant laquelle la populace a hurlé des slogans contre le Portugal et contre M. Tshombé a eu lieu à Matadi. Cela montre bien que les sentiments antiportugais ont été attisés par la présente plainte gratuite dont le Conseil est saisi, et c'est pourquoi mon gouvernement a attiré l'attention du Conseil sur cette question.

**14.** Mais peut-être ces deux questions n'avaient-elles qu'un caractère purement rhétorique. Par contre, la dernière partie de la deuxième intervention du Ministre des affaires étrangères était une affirmation. Il a affirmé que son pays et le mien ne

Portugal begin the process of decolonization. On this ground he sought to justify the existence of the bases which his Government has permitted in the Congo for violent raids on Angola, and he sought to justify also the aid which his Government gives to those raiders. Earlier, in the course of his statement, the Foreign Minister had sought justification for his Government's actions in this matter in General Assembly resolution 2107 (XX).

15. In the first place, the Foreign Minister seems to have forgotten that his Government officially authorized the first base as far back as 1962, that is, more than three years before the just-mentioned General Assembly resolution was adopted. At the time the base was given, the Congolese Government — perhaps the gentleman opposite us was himself the Foreign Minister then — issued a statement to the effect that the base was given to a certain anti-Portuguese group existing in the Congo "by virtue of its" — the Congolese Government's — "sovereignty, as it thinks best, provided that it is in accordance with the higher interests of mankind". Thus, the Congolese Government, by arrogating to itself the role of an arbiter of the higher interests of mankind, decided unilaterally by virtue of its sovereignty to provide a base for raids on Angola. Such bases have since been multiplied. Surely, the Foreign Minister would not suffer us today to assume the same role as his Government did, and to invoke the same right as his Government did, in connexion with the alleged mercenary bases in Angola. And he would not be wrong. For, unlike the Congolese Government which apparently believes that not even the sky is the limit of its sovereignty, we believe that each sovereignty is limited by the respect due to the other sovereignties. The Charter of the United Nations leaves no margin for doubts or controversies on that point.

16. And this brings me to the resolution which the Foreign Minister has quoted in an attempt to justify the aid given by his Government for armed raids on Angola. I may mention, incidentally, that the resolution in question was adopted by 66 votes in favour, 26 against and 15 abstentions. Granted that irreducibly different political opinions are held by Portugal and by the Democratic Republic of the Congo — we have never asked the Democratic Republic of the Congo to align itself with us politically — we cannot admit that political differences justify aiding and abetting violence against a third country. If the Foreign Minister of the Congo reads in any resolutions of the United Nations a permission for resort to violence to settle political differences, then I submit that he is debasing the United Nations to the level of an instigator of violence and subversion. I am sure that no one around this table would like to make such an admission. But the Foreign Minister has admitted that his Government is assisting anti-Portuguese elements and he has not denied that one of the forms of that assistance was the providing of bases in the Congo for

pourront se comprendre que lorsqu'on verra le Portugal commencer le processus de décolonisation. Sur cette base, il a essayé de justifier l'existence des bases dont son gouvernement a autorisé l'installation au Congo en vue de coups de main violents en Angola, et de justifier aussi l'aide fournie par son gouvernement aux auteurs de ces incursions. Plus tôt, au cours de sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères avait essayé de justifier ce qu'a fait son gouvernement en la matière en invoquant la résolution 2107 (XX) de l'Assemblée générale.

15. Tout d'abord, le Ministre des affaires étrangères semble avoir oublié que son gouvernement a officiellement autorisé l'établissement de la première base dès 1962, c'est-à-dire plus de trois ans avant l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale qu'il vient de mentionner. A l'époque où l'installation de cette base a été autorisée, le Gouvernement congolais — et le gentleman qui nous fait face était peut-être même Ministre des affaires étrangères à l'époque — a publié une déclaration d'après laquelle le droit d'utiliser cette base avait été accordé à un certain groupe antiportugais se trouvant au Congo "en vertu de sa souveraineté — celle du Gouvernement congolais — "selon qu'il l'estime approprié, étant entendu que cette mesure est conforme aux intérêts supérieurs de l'humanité". C'est ainsi que le Gouvernement congolais, en s'élevant en arbitre des intérêts supérieurs de l'humanité, a décidé unilatéralement, en vertu de sa souveraineté, de fournir une base aux auteurs d'incursions entre l'Angola. Depuis lors, ces bases se sont multipliées. Il est certain que le Ministre des affaires étrangères ne tolérerait pas aujourd'hui que nous assumions le même rôle que celui assumé à l'époque par son gouvernement ni que nous invoquions les mêmes droits que ceux invoqués par lui à propos des bases de mercenaires que l'on prétend exister en Angola. Il aurait d'ailleurs eu raison, car, contrairement au Gouvernement congolais qui semble croire que rien ne peut limiter sa souveraineté, nous pensons que toute souveraineté est limitée par le respect dû aux autres souverainetés. La Charte des Nations Unies n'autorise à cet égard aucun doute ni aucune controverse.

16. Cela m'amène à la résolution citée par le Ministre des affaires étrangères dans le dessein de justifier l'aide apportée par son gouvernement aux auteurs d'incursions armées en Angola. Soit dit en passant, je rappellerai que la résolution en question a été adoptée par 66 voix contre 26 avec 15 abstentions. Tout en reconnaissant que le Portugal et la République démocratique du Congo professent des opinions politiques divergentes et même irréductibles — et en rappelant que nous n'avons jamais demandé d'ailleurs à la République démocratique du Congo de s'aligner sur nos vues politiques —, nous ne saurions tolérer que des divergences politiques justifient la complicité apportée aux violences contre un pays tiers. Si le Ministre des affaires étrangères du Congo croit pouvoir s'autoriser d'une résolution quelconque des Nations Unies pour recourir à la violence afin de régler des différends politiques, j'estime alors qu'il ravale l'Organisation des Nations Unies au niveau d'un fauteur de violence et de trouble, et je suis certain que personne ici ne désire abonder dans ce sens. Mais le Ministre des affaires étrangères a reconnu

violent activities against Portugal. My delegation asks the Security Council to take due note of the existence of such bases in the Congo and to call upon the Democratic Republic of the Congo to put an end to them.

17. Having said that, by way of reply to the remarks made by the Foreign Minister of the Congo at the latter stage of the last meeting, I shall now proceed to comment on his earlier statement—that is, on the contents of his allegations against Portugal.

18. The Foreign Minister of the Congo has stated his case. I have gone through his statement carefully, and I am constrained to say that the greater part of it is irrelevant to the subject of the present complaint. No problem of a general order related to any Portuguese territory is now under discussion. My delegation will therefore not reply to such general allegations as are contained in the Congolese Foreign Minister's statement.

19. I have already told the Council that there are neither mercenaries nor camps nor war material in Angola meant to disturb the peace of the Democratic Republic of the Congo or of anyone else. I have made that categorical statement, and I now reiterate it. I have also told the Council that assurances in that regard were given to the Congolese Government—in fact, such assurances were given even before this complaint was filed. However, the Congolese Government has not thought it improper to come before the Security Council. In other words, the Congolese Government has chosen to doubt the word of the Portuguese Government. We could consider that attitude of the Congolese Government and the manner in which it has expressed that attitude in its letter of complaint [S/7503] as offensive and uncalled for, but we would rather attribute it to an excess of intemperate language. For even more objectionable are the utterly false allegations with which the Congolese Government seeks to justify its mistrust of Portugal.

20. It is alleged by the Foreign Minister of the Congo that at the end of the Katanga secession "approximately 4,000 men, carrying with them a considerable amount of military equipment, took refuge in Angola" [1302nd meeting, para. 39]. According to the Foreign Minister, representations were made to Portugal both by the Secretary-General and by the Congolese Government. Still, according to the Foreign Minister, "Portugal replied that there was no such camp on its territory and that the troops alleged to be on its territory were the fruit of the imagination of the Secretary-General and of the Congolese Government" [ibid.]. All that is untrue, absolutely untrue, as I shall proceed to demonstrate.

21. Portugal never denied that some elements of the old Katangese forces had entered Angola. In fact,

que son gouvernement vient en aide à des éléments antiportugais et il n'a pas nié qu'une des formes revêtues par cette assistance était précisément la fourniture des bases situées au Congo en vue d'activités violentes contre le Portugal. Ma délégation demande au Conseil de sécurité de prendre acte de l'existence de ces bases au Congo et de prier la République démocratique du Congo de les supprimer.

17. Cela dit pour répondre aux observations faites par le Ministre des affaires étrangères du Congo vers la fin de la dernière séance, je vais maintenant parler de sa déclaration antérieure, à savoir du contenu de ses allégations contre le Portugal.

18. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a exposé ses arguments. J'ai étudié attentivement sa déclaration, et je me vois forcé de dire que, pour la plus grande partie, elle n'a rien à voir avec le sujet de la plainte portée actuellement devant le Conseil. Nous ne discutons actuellement d'aucun problème général concernant un territoire portugais quelconque. En conséquence, ma délégation ne répondra pas à des allégations d'ordre général comme celles qui se trouvent dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Congo.

19. J'ai déjà dit au Conseil de sécurité qu'il n'y a en Angola aucun mercenaire, aucun camp ni aucun matériel de guerre destinés à troubler la paix dans la République démocratique du Congo ou dans quelque autre pays que ce soit. J'ai déjà fait cette déclaration d'une manière catégorique et je la répète maintenant. J'ai également dit au Conseil que des assurances à cet égard avaient été données au Gouvernement congolais; en fait, ces assurances avaient été données avant même le dépôt de sa plainte; cependant, le Gouvernement congolais n'a pas jugé déplacé de se présenter devant le Conseil de sécurité. En d'autres termes, le Gouvernement congolais a préféré mettre en doute la parole du Gouvernement portugais. Nous pourrions considérer cette attitude du Gouvernement congolais et la manière dont il l'a exprimée dans la lettre [S/7503] où il formulait sa plainte comme outrageantes et déplacées, mais nous préférons néanmoins supposer que ces paroles ont dépassé sa pensée. Plus critiquables encore sont les accusations entièrement mensongères formulées par le Gouvernement du Congo pour s'efforcer de justifier sa méfiance à l'égard du Portugal.

20. En effet, le Ministre des affaires étrangères du Congo a prétendu qu'après la fin de la sécession du Katanga "environ 4 000 hommes, emportant avec eux un important matériel de guerre, se réfugièrent en Angola" [1302ème séance, par. 39]. D'après le Ministre des affaires étrangères, des représentations furent faites au Portugal par le Secrétaire général et par le Gouvernement congolais. Toujours d'après le Ministre des affaires étrangères, "le Portugal répondit qu'il n'existaient sur son territoire aucun camp de ce genre et que les troupes qu'on signalait sur son territoire étaient le fruit de l'imagination du Secrétaire général et du Gouvernement congolais" [ibid.]. Tout cela est faux, absolument faux, comme je vais le démontrer.

21. Le Portugal n'a jamais nié que certains éléments des anciennes forces katangaises aient pénétré en

following exaggerated rumours then circulating, the Portuguese Ministry issued, on 12 February 1963, the following Press note:

"In connexion with the news latterly published on the subject, it is made known that a small number of the old Katangese forces entered Angola, where they asked for political asylum, which was given to them. They were disarmed and interned in accordance with international law."

That Press note was issued on 12 February 1963. I have not invented it. This shows that the Portuguese Government never denied that some elements of the old Katangese forces had entered Angola, but they were disarmed and interned in accordance with international law.

22. The Portuguese Government could not have proceeded more correctly. But the end of the secession of Katanga did not end the internal troubles in the Congo. The Congolese saw dark shadows looming everywhere, and now and again interested parties were not wanting to raise the bogey of mercenaries drilling and regrouping in Angola. That campaign of falsehood was intensified in early 1964 and the Secretary-General was moved to contact the Portuguese Government on the subject. On 13 March 1964 the Permanent Mission of Portugal replied to the Secretary-General, not indeed saying that it was all "the fruit of the imagination of the Secretary-General" —as the Foreign Minister alleged that we had said—but in the terms of the following note that I shall quote:

"The Portuguese Government has studied with attention the letter under reference and, having carried out the necessary investigations, can categorically affirm that the rumours which Your Excellency mentioned are devoid of foundation.

"In effect, no movement of Katangese elements took place in the direction of Angola. Neither do we understand the allusions made to regrouping which the Katangese gendarmerie might be effecting in Portuguese territory, as there is not the least basis for them. On this point, the Portuguese Government wishes to reaffirm its declaration of 12 February 1963"—the declaration which I have just quoted—"which is known to the Secretariat, and to recall the statement made before the 1083rd meeting of the Security Council regarding respect for the sovereignty and the territorial integrity of the Republic of the Congo (Leopoldville)"—that is how it was then known, it is now Kinshasa. "On the other hand, the Portuguese Government cannot refrain from taking note of the seriousness which you justly attribute to the existence of external bases from where attacks may be launched against contiguous foreign territory. For this reason Your Excellency considers that these illegal bases constitute a danger which threatens security and can provoke violence. The Portuguese Government shares your point of view entirely"—in other words, his point of view that such bases are illegal, constitute a danger which threatens security and can provoke violence—"and, because it does not think that this view is of a restricted or one-sided ap-

Angola. En fait, à la suite de rumeurs exagérées qui circulaient alors, le Ministère portugais publia, le 12 février 1963, le communiqué de presse suivant:

"A propos des nouvelles récemment publiées à ce sujet on signale que certains éléments des anciennes unités des forces katangaises ont pénétré en Angola, où ils ont demandé l'asile politique, qui leur a été accordé. Ils ont été désarmés et internés conformément au droit international."

Ce communiqué de presse a été publié le 12 février 1963. Je ne l'ai pas inventé. Cela montre que le Gouvernement portugais n'a jamais nié que certains éléments des anciennes forces katangaises aient pénétré en Angola, mais ils ont été désarmés et internés conformément au droit international.

22. Le Gouvernement portugais n'aurait pas pu adopter une attitude plus correcte. Mais la fin de la sécession au Katanga n'a pas mis fin aux troubles internes du Congo. Les Congolais voyaient l'horizon s'assombrir de tous côtés, et, de temps à autre, il n'a pas manqué de parties intéressées pour agiter, comme un épouvantail, l'entraînement et le regroupement des mercenaires en Angola. Cette campagne de mensonges s'est intensifiée au début de 1964, et le Secrétaire général a été amené à entrer en contact à ce sujet avec le Gouvernement portugais. Le 13 mars 1964, la Mission permanente du Portugal a répondu au Secrétaire général non pas, certes, en disant que tout n'était que "le fruit de l'imagination du Secrétaire général" — comme le Ministre des affaires étrangères du Congo l'a prétendu l'autre jour —, mais en adressant la note que je cite:

"Le Gouvernement portugais a étudié avec attention la lettre en question et, ayant procédé aux enquêtes nécessaires, il est en mesure d'affirmer catégoriquement que les rumeurs mentionnées par Votre Excellence sont dénuées de fondement.

"En effet, aucun mouvement d'éléments katangais n'a été effectué en direction de l'Angola. Nous ne comprenons pas davantage les allusions à un regroupement que la gendarmerie katangaise serait en train d'opérer en territoire portugais, car ces allusions sont également dénuées de tout fondement. Sur ce point, le Gouvernement portugais désire réaffirmer la déclaration qu'il a faite le 12 février 1963" — déclaration que je viens de citer et que le Secrétaire connaît" — et désire également rappeler la déclaration qu'il a faite à la 1083ème séance du Conseil de sécurité en ce qui concerne son respect pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République du Congo (Léopoldville)" — c'était alors son nom, c'est maintenant Kinshasa. "D'autre part, le Gouvernement portugais ne peut se dispenser de prendre note de la gravité que vous attribuez, avec raison, à l'existence de bases en territoire étranger, bases à partir desquelles des attaques peuvent être lancées contre un territoire étranger adjacent. C'est pourquoi Votre Excellence estime que ces bases illégales représentent un danger qui menace la sécurité et risquent de susciter des violences. Le Gouvernement portugais partage entièrement votre opinion à cet égard" — en d'autres termes, l'opinion selon laquelle ces bases sont illégales constituent

plication, presumes that you will be willing to deduce from the same all the consequences applicable to all Member countries of the United Nations, seeing that among these there are no privileged Members or Members having prerogatives or special rights."

un danger qui menace la sécurité et risquent de susciter des violences — "et, parce qu'il n'estime pas que ce point de vue puisse faire l'objet d'une application limitée ou unilatérale, suppose que Votre Excellence voudra déduire de ce fait toutes les conséquences applicables à tous les pays Membres des Nations Unies, étant donné que parmi eux il n'existe pas de membres privilégiés ou de membres dotés de prérogatives particulières ou de droits spéciaux."

23. I apologize for the length of this quotation, but in view of the charge of duplicity gratuitously levelled at us by the Congolese Government, this matter must be fully elucidated.

24. The Foreign Minister of the Congo has told the Council that: "in July 1964, when Mr. Tshombé came to power as Prime Minister and rebellion was at its height in the Congo, these emerged from Angola, as if by magic, whole battalions of gendarmes, officered by well-trained, well-equipped and well-armed mercenaries" [1302nd meeting, para. 40]. This is a wild exaggeration and certainly there was no magic of any kind. What simply happened was this: the gendarmes who had been interned in Angola, as was made public by the Portuguese Government at the time of their internment by means of the Press note which I have already quoted, asked to be allowed to go back to the Congo, which they did with the authorization of the Congolese Central Government which—be it well noted—was the legitimate and legal Government of the Congo at that time. If, incidentally, it was the Government of Mr. Tshombé, that is no concern of ours; it was the legitimate and legal Government which consented to take back the gendarmes and others who were in Angola and who had asked to be allowed to go back.

25. If the leaders of the present Congolese Government have fallen out with the previous leaders, Portugal has nothing to do with that. I repeat and I insist: both in receiving the gendarmes in Angola and in allowing them to go back, Portugal's conduct was impeccably correct.

26. So that no misunderstanding may exist on this score, I wish to repeat and emphasize the following points. First, the elements of the Katangese forces, whether gendarmes or mercenaries, who entered Angola in 1963, were immediately disarmed and interned in strict accordance with international law, as was then made known by the Portuguese Government. Second, during their stay in Angola they were never allowed to carry on any military or political activities. Third, never did any Congolese Government raise any objection or present any complaint or so much as allege any attack or infiltration by those elements. Fourth, the latter—that is, those elements—who were in Angola, returned to the Congo only with the consent of the Congolese Central Government which was then the legal Government of that country. Fifth, no elements of such forces or weapons have remained behind, or are now to be found, in Angola.

23. Vous voudrez bien excuser la longueur de cette citation, mais, étant donné que le Gouvernement congolais nous a gratuitement accusés de duplicité, cette question doit être pleinement élucidée.

24. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a dit au Conseil que "lorsqu'en juillet 1964 M. Tshombé vint au pouvoir comme Premier Ministre et que la rébellion battait son plein au Congo, on vit sortir comme par enchantement de l'Angola des bataillons entiers de gendarmes, encadrés de mercenaires bien entraînés, équipés et armés" [1302ème séance, par. 40]. C'est là une exagération outrancière, et il n'y avait certes aucun "enchantement". Voici ce qui s'est tout simplement passé: les gendarmes qui avaient été internés en Angola, ainsi que le Gouvernement portugais l'avait déclaré publiquement au moment de leur internement, dans le communiqué de presse que j'ai déjà cité, ont demandé l'autorisation de retourner au Congo, ce qu'ils ont fait avec l'assentiment du Gouvernement central congolais qui, notons-le bien, était alors le Gouvernement légitime et légal du Congo: s'il se trouve que c'était le gouvernement de M. Tshombé, cela ne nous concerne en rien; c'était le gouvernement légitime et légal et il a consenti à laisser revenir les gendarmes et toutes les autres personnes qui se trouvaient en Angola et avaient demandé l'autorisation de rentrer.

25. Si les dirigeants du Gouvernement congolais actuel ont eu maille à partir avec les chefs précédents du Congo, le Portugal n'a rien à y voir. Je le répète et j'insiste: que ce soit en accueillant les gendarmes en Angola ou en les autorisant à retourner au Congo, la conduite du Portugal a été d'une correction impeccable.

26. Afin qu'il n'existe aucun malentendu sur ce point, je tiens à répéter et à souligner les points suivants: Premièrement, les éléments des forces katangaises, gendarmes ou mercenaires, qui sont entrés en Angola en 1963, ont été immédiatement désarmés et internés d'une façon strictement conforme au droit international, comme l'a fait savoir alors le Gouvernement portugais. Deuxièmement, durant leur séjour en Angola, ils n'ont jamais été autorisés à se livrer à des activités militaires ou politiques d'aucune sorte. Troisièmement, le Gouvernement congolais n'a jamais soulevé la moindre objection ni présenté la moindre plainte, ni même allégué aucune attaque ou infiltration du fait de ces éléments. Quatrièmement, ces éléments qui se trouvaient en Angola ne sont rentrés au Congo qu'avec l'assentiment du Gouvernement central congolais, qui était alors le Gouvernement légal du Congo. Cinquièmement, aucun élément de ces forces, aucune arme ne sont demeurés en Angola ni ne peuvent y être trouvés actuellement.

27. Yet it is this unimpeachable conduct of the Portuguese Government that the Congolese Government has chosen to garble in a vain effort to justify its pretended doubts as to our trustworthiness. An it is with that sort of doubt that the Congolese Government seeks to justify the present complaint, which it is not otherwise able to substantiate except with rumours, speculations, and statements of mercenaries. The Foreign Minister of the Congo has cited some names of mercenaries. We have nothing to do with them. We do not even know who they are. We cannot be held responsible for their actions nor for their statements. Besides, I did not say how much or how little statements made by mercenaries are worth. As for our conduct in respect of the internal affairs of the Congo, suffice it to say this: during the six years in which the Congo has gone from one upheaval to another, Governments have risen and fallen, many foreign elements, both official and unofficial, have been accused of interfering with its internal affairs but never, not once, has an accusing finger been pointed at us, because our conduct towards the Congo has always been scrupulously correct. This is the first time that such an accusation has been levelled at us, gratuitously, without the slightest evidence—and the credit for this unique performance goes to the present Congolese Government. I will not speculate about the circumstances or motives or pressures which may have led the Government of Kinshasa to take this surprising step. On reading through the statement made at the 1302nd meeting by the Foreign Minister of the Congo, we find that most of it is devoted to matters with which Portugal has absolutely nothing to do, namely, the internal situation in the Congo and the activities of mercenaries in the Congo and elsewhere—not Portugal.

28. But then the Foreign Minister made a curious jump in his reasoning. He concluded that the danger of mercenaries can come to the Congo only via Angola. To justify this curious piece of logic, the Foreign Minister not only impugned our good faith—we have already seen with what poor success—but he also indulged in speculative conjectures as to why we should be interested in helping Mr. Tshombé.

29. According to the Foreign Minister of the Congo, Mr. Tshombé was less favourable to the anti-Portuguese elements in the Congo than the present Government. But this has nothing to do with us. As far as we know and as far as we are concerned, even when Mr. Tshombé was the Prime Minister of the Congo, anti-Portuguese elements in the Congo continued in possession of the bases given to them and they continued to infiltrate into Angola from those bases. On the other hand, it cannot be said that we co-operated with Mr. Tshombé's Government and have not been co-operating in the same manner with the present Government of the Congo. We have. Now as before, we have kept open the routes of communication and transport, and we desire that the Congolese Government should not create any situation that will

27. Et pourtant, c'est cette attitude irréprochable du Gouvernement portugais que le Gouvernement congolais a décidé de déformer en essayant vainement de justifier ses prétendus doutes quant à notre bonne foi. Et c'est avec cette sorte de doute que le Gouvernement congolais cherche à justifier la plainte dont le Conseil est saisi et dont il n'est pas autrement capable de prouver le bien-fondé, sinon par des rumeurs, des conjectures et des déclarations de mercenaires. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a cité quelques noms de mercenaires. Nous n'avons rien à voir avec eux. Nous ne savons même pas qui ils sont. Nous ne pouvons être tenus pour responsables de leurs actes ni de leurs dires. D'ailleurs, je n'ai pas dit ce que valent les déclarations que peuvent faire des mercenaires. Pour ce qui est de notre attitude en ce qui concerne les affaires intérieures du Congo, qu'il nous suffise de dire ceci: pendant les six années où le Congo est allé de bouleversement en bouleversement et où les gouvernements se sont succédé, beaucoup d'éléments étrangers, officiels et officieux, ont été accusés de s'ingérer dans les affaires intérieures du Congo, mais jamais, pas une seule fois le Portugal n'a été accusé, parce que sa conduite à l'égard du Congo a toujours été d'une correction absolue. C'est la première fois que l'on nous accuse d'une manière aussi gratuite, sans la moindre preuve, et c'est le Gouvernement actuel du Congo qui a le mérite de présenter cette accusation extraordinaire. Je ne veux pas me livrer à des spéculations sur les circonstances, les motifs ou les pressions qui ont pu amener le Gouvernement de Kinshasa à prendre cette mesure surprenante. A lire la déclaration que le Ministre des affaires étrangères du Congo a faite à la 1302ème séance, nous constatons que la plus grande partie en est consacrée à des questions avec lesquelles le Portugal n'a absolument rien à voir, à savoir, la situation intérieure du Congo et les activités des mercenaires au Congo et ailleurs, pas le Portugal.

28. Ensuite, à la faveur d'un raisonnement curieux, le Ministre des affaires étrangères conclut que le danger des mercenaires ne peut venir au Congo que par l'Angola. Pour justifier cette logique singulière, le Ministre des affaires étrangères non seulement met en cause notre bonne foi — sans grand succès, nous l'avons déjà vu —, mais aussi se livre à des conjectures hypothétiques sur les raisons pour lesquelles nous aurions intérêt à aider M. Tshombé.

29. Selon le Ministre des affaires étrangères du Congo, M. Tshombé était moins favorable que le gouvernement actuel aux éléments antiportugais du Congo. Mais cela n'a rien à voir avec nous. En ce qui nous concerne et pour autant que nous le sachions, même lorsque M. Tshombé était Premier Ministre du Congo, les éléments antiportugais du Congo détenaient toujours les bases qui leur avaient été données et continuaient à s'infiltrer en Angola à partir de ces bases. D'autre part, on ne peut pas dire que nous ayons coopéré avec le Gouvernement de M. Tshombé et que nous n'ayons pas fait de même avec le Gouvernement actuel du Congo. Au contraire. Maintenant comme alors, nous maintenons ouvertes les voies de communication et de transports, et nous souhaitons que le Gouvernement congolais ne crée

hinder us from maintaining that same policy of co-operation. Now as before, we have done our best to comply with the requests received from the Congolese Government; nor have we at any time assisted any rebels operating in the Congo or done anything to encourage opposition to the Congolese Government. Now as before, we have maintained supplies to many regions of the Congo in maize, dry fish, fish meal and other products, at lower prices than those prevailing in the international market. Our attitude has not varied according to the Congolese Governments that have risen and fallen, and it is a gross injustice to accuse us of "unfriendliness and ill-will"—the Foreign Minister will, I am sure, recognize this phrase as his—towards the present Government. Such an accusation comes ironically from a Government that permits bases on its territory for operations against us.

30. But this gratuitous allegation obliges my delegation to enumerate certain facts over and above those I have already mentioned which well illustrate the close co-operation we have given to the present leadership of the Congolese Government at various times.

31. On 9 August 1964, the Congolese authorities requested the Portuguese Government to supply some T-6 planes. On 14 August 1964, we were asked to allow two officers of the Congolese Army to proceed to Luanda in order to observe the delivery of material. In December 1964, we were approached by the Congolese authorities for an urgent supply of 5,000 military uniforms. On 22 June 1965, we were asked to allow Congolese officers to go to Angola to receive supplies. In September 1965, the technical assistance of the Portuguese Air Force was requested by the Congolese authorities to obtain information about some planes which the Congo was about to acquire. On 16 February 1966, we were asked by the Congolese authorities to supply 500,000 cartridges of 7.92 mm calibre. More recently we were requested to allow a Congolese mission to visit Angola in order to examine the condition of some planes which are lying there. These planes have no military significance but are the property of the Congolese Government.

32. I must stress that it is not our intention in mentioning these facts to embarrass anyone, but to place the truth in its proper setting. The leadership of the present Government of the Congo is well aware of the spirit of friendly co-operation with which we have met the requests they themselves addressed to us from time to time, even recently. In this context, to accuse us of unfriendliness and ill-will towards the present Congolese Government is to deny facts, facts which were once admitted with words of deep appreciation. Unfortunately, the Congolese Government has now chosen the opposite path—the path of baseless accusations.

pas de situation qui nous empêche de persister dans cette politique de coopération. Maintenant comme alors, nous faisons de notre mieux pour nous conformer aux demandes que nous adresse le Gouvernement congolais; de plus, nous n'avons jamais aidé de rebelles opérant au Congo ni fait quoi que ce soit pour encourager l'opposition au Gouvernement congolais. Maintenant comme alors, nous continuons à envoyer dans de nombreuses régions du Congo du maïs, du poisson séché, de la farine de poisson et d'autres produits, à des cours inférieurs à ceux du marché mondial. Notre attitude n'a pas varié selon la montée ou la chute des Gouvernements congolais, et il y a une injustice flagrante à nous accuser "d'hostilité et de mauvaise volonté" — le Ministre des affaires étrangères reconnaîtra, j'en suis sûr, ses propres paroles — envers le gouvernement actuel. Cette accusation vient, non sans ironie, d'un gouvernement qui permet que des bases soient situées sur son territoire pour servir à des opérations dirigées contre nous.

30. Mais cette accusation gratuite oblige ma délégation à énumérer certains faits, outre ceux que j'ai déjà mentionnés, qui illustrent bien les rapports étroits de coopération que nous avons eus à diverses occasions avec les dirigeants actuels du Gouvernement congolais.

31. Le 9 août 1964, les autorités congolaises ont demandé au Gouvernement portugais de leur fournir quelque avions T-6. Le 14 août 1964, on nous a demandé de permettre à deux officiers de l'armée congolaise de se rendre à Luanda pour y surveiller la livraison de matériel. En décembre 1964, les autorités congolaises nous demandaient de leur livrer d'urgence 5 000 uniformes militaires. Le 22 juin 1965, on nous a demandé de permettre à des officiers congolais de se rendre en Angola pour y réceptionner des fournitures. En septembre 1965, l'assistance technique des forces aériennes portugaises a été demandée par les autorités congolaises qui désiraient obtenir des informations au sujet de certains avions que le Congo était sur le point d'acquérir. Le 16 février 1966, les autorités congolaises nous ont demandé de leur fournir 500 000 cartouches de 7,92 mm. Plus récemment encore, on nous a demandé de permettre à une mission congolaise de se rendre en Angola afin d'examiner l'état de certains avions qui s'y trouvent. Ces avions n'ont aucune importance militaire, mais appartiennent au Gouvernement congolais.

32. Je tiens à préciser que ce n'est pas dans l'intention d'embarrasser quiconque que nous mentionnons ces faits, c'est bien plutôt pour placer la vérité dans son véritable contexte. Les dirigeants du Gouvernement actuel du Congo savent bien dans quel esprit de coopération amicale nous avons toujours répondu aux demandes qu'ils nous ont adressées de temps à autre et récemment encore. Dans ces conditions, nous accuser d'hostilité et de mauvaise volonté à l'égard du Gouvernement actuel du Congo revient à nier les faits, et des faits qui auparavant avaient été reconnus et pour lesquels nous avons été vivement remerciés. Malheureusement, le Gouvernement congolais a maintenant choisi le chemin opposé, celui des accusations sans fondement.

33. The complaint brought here by the Congolese Government is so unreal and artificial that its fragility seems to have been felt by the Foreign Minister himself. For he has sought to mix the issue with matters that have no relevance to the complaint at all. He calls them general considerations. But towards the end of his statement he makes a remark of a general nature which my delegation firmly rejects. I refer to his unwarranted allusion to Portugal's presence in Africa. Portugal, as everyone knows, has not avoided discussion of this question, even here in the Security Council, but this is clearly not the proper occasion for such a discussion. My delegation expects that the Democratic Republic of the Congo, having lodged its complaint, will not hesitate to let it stand or fall on its own merits without seeking sympathy and support on extraneous grounds which are not under discussion in the present debate. As far as we are concerned, we are prepared to face this complaint in the same spirit of co-operation and goodwill which we have always shown to the Democratic Republic of the Congo. Naturally, we also wish the Government of Kinshasa to reciprocate our co-operation and goodwill.

34. The situation is this. The Congolese Government shows itself concerned about mercenary bases it alleges exist in Angola. But it is a fact known to the whole world, including of course the present Government of the Congo, that Portugal makes it a point of honour not to employ or deal with mercenaries. On the other hand, it is equally well known that mercenaries are to be found in the Congo and are employed in the Congolese Army.

35. We, on our side, have never done anything, and will rigorously abstain from doing anything, that may endanger or disturb the peace of the Congo. But, as admitted here by the Foreign Minister of the Congo, the Congolese Government has not conducted itself, and does not appear prepared to conduct itself, in the same manner towards us. Our peace is being disturbed from the Congo.

36. Whatever the point of view, Portuguese sovereignty in Angola is a fact. Whatever the political opinions held by the Democratic Republic of the Congo, it has no right to disturb our peace or to assist those who disturb our peace. All human beings have an equal right to peace and all have an equal duty towards others in this respect. Violence and aggression are no longer regarded as admissible means of solving international political differences. The strict observance of the rule of law is indispensable in all international relations. In this context, the bases actually existing in the Congo to disturb the peace in Angola are as condemnable as the mercenary bases would have been, had any existed in Angola or elsewhere, to disturb the peace of the Congo. The existence of anti-Portuguese bases in the Congo is, however, a fact avowed by the Congolese Government itself. On the other hand, the exis-

33. La plainte dont le Gouvernement congolais a saisi le Conseil est si artificielle, correspond si peu à la réalité que le Ministre des affaires étrangères semble en avoir lui-même senti toute la fragilité. En effet, il a cherché à introduire dans cette affaire des éléments qui n'ont absolument rien à voir avec la plainte. Ces éléments, il les qualifie de "considérations générales". Mais, vers la fin de sa déclaration, il fait une remarque d'une portée générale que ma délégation doit fermement rejeter. Je veux parler de son allusion injustifiée à la présence du Portugal en Afrique. Comme chacun sait, le Portugal n'a pas éludé la discussion à ce sujet, même ici au Conseil de sécurité, mais ce n'est manifestement pas le moment de discuter de cette question. Ma délégation espère que la République démocratique du Congo n'hésitera pas après avoir déposé sa plainte, à en prouver le bien-fondé, ou sinon à l'abandonner, sans rechercher soutien et sympathie en évoquant des éléments étrangers qui n'entrent pas dans la discussion du présent débat. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à considérer cette plainte dans le même esprit de coopération et de bonne volonté que nous avons toujours montré à l'égard de la République démocratique du Congo. Naturellement, nous aimerais que le Gouvernement de Kinshasa fasse preuve du même esprit de coopération et de bonne volonté.

34. La situation est la suivante: le Gouvernement congolais se montre préoccupé de l'existence de bases mercenaires qu'il prétend exister en Angola. Mais c'est un fait connu du monde entier, et évidemment du Gouvernement actuel du Congo, que le Portugal se fait un point d'honneur de ne pas employer de mercenaires ni de traiter avec eux. D'autre part, tout le monde sait également que des mercenaires se trouvent au Congo et sont employés dans l'armée congolaise.

35. Pour notre part, nous n'avons jamais rien fait, et nous nous abstiendrons rigoureusement de rien faire, qui puisse troubler ou mettre en danger la paix au Congo. Mais, ainsi que le Ministre des affaires étrangères du Congo l'a reconnu ici, le Gouvernement congolais ne s'est pas conduit — et ne semble pas disposer à se conduire — de même à notre égard. C'est du Congo que notre paix est menacée.

36. Quelles que soient les opinions à cet égard, la souveraineté portugaise en Angola est un fait. Quelles que soient les opinions politiques défendues par la République démocratique du Congo, celle-ci n'a pas le droit de troubler notre paix ou d'aider ceux qui la troublient. Tous les êtres humains ont un droit égal à la paix et tous ont, à cet égard, un égal devoir envers autrui. La violence et l'agression ne sont plus admises comme moyens de résoudre les différends politiques internationaux. Dans toutes les relations internationales, il est indispensable de se plier strictement à ce qu'exige le droit. Aussi, les bases qui existent actuellement au Congo et qui sont destinées à troubler la paix en Angola sont-elles aussi condamnables que l'auraient été des bases de mercenaires s'il en avait existé en Angola ou ailleurs, destinées à troubler la paix au Congo. L'existence de bases antiportugaises au Congo est,

tence of mercenary bases in Angola is an allegation devoid of all foundation. It has not been proved.

37. It has become a fashion to make such allegations against Portugal based on the wildest of fancies. This is not the first occasion on which Portugal has had to answer an allegation of this nature. On various occasions we have offered to have the allegations investigated impartially, baseless as they were. Our offers have met with no response. We could again make an offer to have this accusation enquired into by an impartial fact-finding body of experts, or say a committee of three members of this Council together with one representative of each of the two parties concerned. Experience has shown us, however, that our accusers are not interested in arriving at the truth but in obtaining resolutions against us.

38. When no evidence is produced, as in the present case, the word of the Portuguese Government should be considered sufficient and should be accepted. Furthermore, in the present case appropriate assurances have already been given to the Congolese Government, first by the Portuguese Ambassador in Brussels, then by a spokesman of the Portuguese Foreign Ministry, and latterly, after the complaint was filed, by the Foreign Minister of Portugal himself in a public statement, and I have reiterated his assurances. Frankly, Portugal may not be expected to do more than this in such matters. We may not be expected, every time a fanciful accusation is made against us, to throw open our territories for investigation without a corresponding gesture on the part of our gratuitous accusers who, moreover, are themselves seriously disturbing our peace.

39. Nevertheless, in order to place our good faith beyond question and in proof of our spirit of co-operation and continued goodwill towards the Democratic Republic of the Congo, we would be prepared to permit an investigation of the alleged existence of mercenary bases at Henrique de Carvalho and Vila Luso, if the Democratic Republic of the Congo showed its goodwill and spirit of co-operation by allowing an investigation of the anti-Portuguese bases existing in its territory. If such a proposal is acceptable, details could then be worked out by the Security Council in consultation with both sides.

40. I believe I have answered the allegations of the Foreign Minister of the Congo and made clear the position of my delegation not only in regard to the Congolese complaint but also in regard to this debate. However, I reserve my delegation's right to intervene again, should we deem it convenient.

41. The PRESIDENT: The next speaker on my list is the Minister for Community Development and National Culture of the United Republic of Tanzania. I now call on him to take his place at the table and address the Council.

toutefois, un fait reconnu par le Gouvernement congolais lui-même. Par contre, dire qu'il existe des bases de mercenaires en Angola est une affirmation dénuée de tout fondement. Leur existence n'a pas été prouvée.

37. C'est devenu la mode de faire, aux dépens du Portugal, de semblables allégations qui découlent de la plus haute fantaisie. Ce n'est pas la première fois que le Portugal doit répondre à une accusation de ce genre. A plusieurs reprises, nous avons offert qu'une enquête impartiale soit faite sur ces allégations, si dénuées de fondement soient-elles. Mais nos offres sont restées sans réponse. Nous pourrions de nouveau proposer qu'une enquête soit menée à propos de ces accusations par un groupe d'experts chargé d'établir les faits sans parti pris, par exemple par un comité composé de trois membres de ce conseil et d'un représentant de chacune des deux parties intéressées. Toutefois, l'expérience nous a montré que nos accusateurs cherchent non pas à établir la vérité, mais à faire voter des résolutions contre nous.

38. Quand aucune preuve n'est avancée, comme c'est le cas maintenant, la parole du Gouvernement portugais devrait suffire et l'on devrait lui faire confiance. En outre, dans le cas présent, toutes les assurances voulues ont déjà été données au Gouvernement congolais, d'abord par l'Ambassadeur du Portugal à Bruxelles, ensuite par un porte-parole du Ministère des affaires étrangères portugais et, enfin, après le dépôt de la plainte, dans une déclaration publique faite par le Ministre des affaires étrangères du Portugal dont j'ai moi-même renouvelé les assurances. On ne peut franchement pas attendre du Portugal qu'il fasse davantage dans une affaire de ce genre. On ne peut s'attendre, à chaque fois qu'une accusation fantaisiste est portée contre nous, à nous voir accepter qu'une enquête soit menée sur nos territoires sans que ceux qui portent contre nous des accusations gratuites et qui, de plus, troublient sérieusement notre paix, fassent un geste correspondant.

39. Néanmoins, pour que notre bonne foi ne fasse aucun doute et afin de prouver notre esprit de coopération et de bonne volonté persistante à l'égard de la République démocratique du Congo, nous serions prêts à autoriser une enquête sur la prétendue présence de bases de mercenaires à Henrique de Carvalho et à Vila Luso, à condition que la République démocratique du Congo manifeste la même bonne volonté et le même esprit de coopération en autorisant une enquête sur les bases antiportugaises situées sur son territoire. Si cette proposition est acceptable, le Conseil de sécurité pourrait se charger d'en régler les détails en consultation avec les deux parties.

40. Je crois avoir répondu à toutes les allégations du Ministre des affaires étrangères du Congo et avoir bien précisé la position de ma délégation, non seulement en ce qui concerne la plainte congolaise, mais aussi en ce qui concerne le présent débat. Toutefois, je tiens à réserver le droit de ma délégation à intervenir à nouveau si elle le juge opportun.

41. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre du développement communautaire et de la culture nationale de la République-Unie de Tanzanie. Je le prie de bien vouloir prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

42. Mr. MGONJA (United Republic of Tanzania): Mr. President, on behalf of my Government, I should like to thank you and the members of this Council for allowing us to participate in the deliberations regarding Portugal's aggression in the Congo. Tanzania has close ties with the people and Government of the Democratic Republic of the Congo. We share a common border, the waters of Lake Tanganyika wash both our shores, and our historical and cultural heritage stretches far into the past beyond the shameless imperialist invasion of the Congo by the Belgians, and of Tanzania by the Germans and later by the British. Therefore, for Tanzania and for the independent African States an unprovoked aggression by Portugal on the soil of our Congolese brothers is an attack on all of us.

42. M. MGONJA (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de mon gouvernement, de vous remercier ainsi que les membres du Conseil, de nous permettre de prendre part aux délibérations relatives à l'agression que le Portugal a commise au Congo. La Tanzanie a noué des liens étroits avec le peuple et le Gouvernement de la République démocratique du Congo; nous avons une frontière commune; les eaux du lac Tanganyika baignent les rives de nos deux pays et notre patrimoine historique et culturel commun remonte bien loin dans le passé, bien avant l'invasion impérialiste éhontée des Belges au Congo, puis des Allemands et enfin des Anglais chez nous. C'est pourquoi la Tanzanie et tous les Etats indépendants d'Afrique considèrent cette agression, sans provocation aucune, menée par le Portugal sur le territoire de nos frères congolais comme une attaque dirigée contre tous les Africains.

43. The Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo, Mr. Justin-Marie Bomboko, told the Council on 30 September [1302nd meeting], the full story of the naked aggression committed by Portugal, a primitive European State supported by some big Powers, members of NATO, and their allies. Everybody knows how bankrupt Portugal's economic status is and has been since the days of Vasco da Gama. Without receiving huge sums of money and without being assisted by the technical knowledge pertaining to the operation of military equipment, Portugal would be too weak and backward to dare to attack any African countries.

43. Le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, M. Justin-Marie Bomboko, a exposé au Conseil, le 30 septembre [1302ème séance], tout le déroulement de l'agression non déguisée menée par le Portugal, Etat européen primitif appuyé par certaines grandes puissances membres de l'OTAN et leurs alliés. Chacun sait que l'économie portugaise est en faillite et ce depuis l'époque de Vasco de Gama. Privé des sommes énormes et de l'assistance technique militaire qu'il reçoit, le Portugal serait trop faible et trop arriéré pour oser attaquer un seul pays africain.

44. Portugal alone is too weak to be able to maintain brutal colonialism, even for one day more, in the face of a revolt by the African people who have for a long time been subjected to the Portuguese fascist empire. There is no doubt in our minds that Portugal has survived in Africa for more than five centuries simply because it is a puppet and a tool of much greater forces of evil, which for all these centuries have conspired to invade Africa and to plunder its wealth, both human and material, for the benefit of individuals and the monopolies of the Western world in particular and for Western nations in general.

44. Le Portugal à lui seul serait trop faible pour maintenir, fût-ce un jour de plus, son colonialisme brutal devant la révolte du peuple africain, qui, depuis si longtemps, est asservi par l'empire fasciste portugais. Il ne fait pas de doute dans notre esprit que le Portugal ne se maintient en Afrique depuis plus de cinq siècles que parce qu'il est un fantoche, un instrument de forces du mal beaucoup plus puissantes, de forces qui pendant tous ces siècles se sont liées pour envahir l'Afrique, pour piller ses ressources tant humaines que matérielles au profit d'individus et de monopoles du monde occidental en particulier, et au profit des nations occidentales, en général.

45. It all started during the slave trade, when millions of sons and daughters of Africa were transported and, through their sweat and blood, much prosperity came to countries like Britain, Belgium and the United States of America. It is from the African territories under Portuguese colonialism that much of the slave labour for the monopolies in Rhodesia and South Africa is created. Thus, for example, economic relations between Mozambique and South Africa have for many years been governed by the Mozambique Convention of 1928, which provided for the recruitment of workers from Mozambique for the South African gold mines and under which the Treasury of Mozambique received annual payments in the form

45. Tout cela a commencé par l'esclavagisme, à l'époque où des millions de fils et de filles de l'Afrique furent arrachés à leur pays et où, grâce à leur labeur et à leur sang, des pays tels que la Grande-Bretagne, la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique connurent la prospérité. Ce sont les territoires africains assujettis au colonialisme portugais qui fournissent la plus grande partie de la main-d'œuvre esclave qui travaille pour les monopoles en Rhodésie et en Afrique du Sud. C'est ainsi, par exemple, que les relations économiques entre le Mozambique et l'Afrique du Sud ont pendant de longues années été régies par la Convention du Mozambique de 1928, qui prévoyait le recrutement d'ouvriers au Mozam-

of fees and taxes and benefited from the foreign exchange from deferred wages.

46. In return for the right to recruit workers—whom we would like to term "slave labourers"—South Africa guaranteed the transport through Lourenço Marques of a fixed percentage of its seaborne imports into the Transvaal area. Although revised in 1964, the basic provisions of the Mozambique Convention remain substantially the same, although the area for which recruitment may be undertaken has now been extended to include the Orange Free State as well as the Transvaal.

47. It is universally known that the forces of evil which carried out the slave trade and spread colonialism and imperialism, these forces of racial discrimination and exploitation, have established their last bastion in the southern part of Africa as represented by the apartheid Republic of South Africa, the racist régime in Rhodesia and Portuguese colonialism. These forces are bitterly opposed to the African revolution which has been recognized the world over and which is bringing to Africa political emancipation and economic progress. The centuries-old conspiracy against Africa still finds Portugal a ready tool and ally. Thus the aggression against the Democratic Republic of the Congo, which we know is equally aimed at the other independent African States, finds Portugal in the forefront, just as it has been in the case of many other evils and crimes which have for too long been committed against Africa and its peoples.

48. The forces of evil which today use Portugal as their tool for conspiracy against Africa include some of the powerful companies and monopolies, with their interlocking directorates, operating in the southern part of our continent. They have the full backing of their counterparts, the racialist and imperialist elements in Europe and America. It is not surprising, therefore, that there is ample evidence of the recruitment of mercenaries in Rhodesia, South Africa and many parts of the Western world. In this conspiracy against Africa, the forces of evil are able to buy men like Tshombé who are prepared to sell Africa. We view Tshombé as another tool in this conspiracy of aggression against Africa. No wonder he co-operates so closely with the Portuguese and fraternizes with the fascist and racist régimes. In Tanzania today, Tshombé has become the watchword for intrigue, treachery, skillful deceit, untrustworthiness, political assassination—in short, all evil. This is the man whom the forces of evil employ for all their clandestine subversive activities in Africa. Tanzania, together with many independent African States, cannot tolerate Tshombé on its soil, and we will do all in our power to prevent this traitor from realizing his aggressive plans made jointly with the Portuguese

bique pour les mines d'or de l'Afrique du Sud; aux termes de cette convention, le Trésor du Mozambique recevait des redevances annuelles sous la forme de droits et de taxes; il bénéficiait aussi, grâce à cette convention, d'un apport de devises étrangères constituées par les salaires dont le paiement avait été différé.

46. En échange du droit de recruter des ouvriers — ouvriers que nous n'hésitons pas à qualifier de main-d'œuvre esclave —, l'Afrique du Sud a garanti le transport, par Lourenço Marques, d'un pourcentage fixe de ses importations maritimes à destination du Transvaal. Bien qu'amendée en 1964, cette convention, au moins dans ses dispositions essentielles, reste la même; la région pour laquelle se fait le recrutement a même été étendue et comprend maintenant l'Etat libre d'Orange ainsi que le Transvaal.

47. Il est de notoriété publique que les forces du mal qui ont organisé l'esclavagisme et répandu le colonialisme et l'impérialisme, ces forces de discrimination et d'exploitation raciales ont établi leur dernier bastion dans la partie méridionale de l'Afrique; elles sont représentées par la République sud-africaine où sévit l'apartheid, par le régime raciste de Rhodésie et par le colonialisme portugais. Ces forces s'acharnent contre la révolution africaine que le monde entier a reconnue et qui apporte à l'Afrique l'émancipation politique et le progrès économique. La conspiration séculaire contre l'Afrique trouve encore dans le Portugal un instrument docile et un allié. C'est ainsi que le Portugal a joué un rôle de premier plan dans l'agression contre la République démocratique du Congo, agression qui, nous le savons, vise également les autres Etats indépendants d'Afrique, comme d'ailleurs dans bien d'autres crimes et bien d'autres maux qui afflignent depuis trop longtemps l'Afrique et ses peuples.

48. Parmi les forces du mal qui, aujourd'hui, font du Portugal l'instrument de leur conspiration contre l'Afrique figurent quelques-uns des monopoles et des compagnies puissantes — dans les conseils d'administration desquels on retrouve souvent les mêmes personnes — qui opèrent dans la partie méridionale du continent. Ils bénéficient de l'appui complet des éléments racistes et impérialistes qui leur correspondent en Europe et en Amérique. Il n'est pas surprenant, dès lors, que l'on trouve maintes preuves du recrutement de mercenaires en Rhodésie, en Afrique du Sud et dans bien des parties du monde occidental. Dans cette conspiration contre l'Afrique, les forces du mal sont capables d'acheter des hommes qui, comme Tshombé, sont prêts à vendre l'Afrique. Nous considérons Tshombé comme un autre instrument de cette conspiration, de cette agression contre l'Afrique. Il n'est pas étonnant qu'il collabore si étroitement avec les Portugais et fraternise avec les régimes fascistes et racistes. En Tanzanie, aujourd'hui, le nom de Tshombé est devenu synonyme d'intrigue, de perfidie, de ruse, de duplicité, d'assassinat politique, bref le nom de Tshombé est le symbole de tous les maux. C'est l'homme que les forces du mal emploient pour exécuter toutes leurs activités subversives et

and the forces of evil behind them against the Democratic Republic of the Congo.

49. It is our contention that the aggressive attitude of Portugal against the Democratic Republic of the Congo is yet another clear piece of evidence of the extent to which the forces of evil will go in order to perpetuate their bastion in the southern part of Africa. Portugal has from time to time committed aggression against all the independent States neighbouring the African territories subjected to Portuguese colonialism. In Tanzania, for example, there have been many violations of our air space, and on 12 March 1963, an armed Portuguese aircraft came as far as Dar es Salaam. The members of the Security Council might like to know that that airplane still remains there, confiscated. My delegation reported this and many other incidents to the United Nations and to the Security Council. This harassment and intimidation by the fascist Portuguese colonialists continue. The whole world is aware of reported ship-loads of Portuguese troops bound for Africa. There has been a massing of troops in Mozambique, Angola, Cabinda and so-called Portuguese Guinea. We in Tanzania are fully aware of these aggressive Portuguese manoeuvres near our border. In fact, Mr. President and members of the Security Council, you may be interested to know that I personally travelled to the border of our country on my usual duties before I came this way, and I witnessed with my own eyes the burning, the bombing and the devastation which are going on in Mozambique. Our brothers in Senegal, Zambia, Guinea, Congo (Brazzaville), and the Democratic Republic of the Congo—Congo (Kinshasa)—have repeatedly drawn the attention of the United Nations and the Security Council to the aggressive activities of Portugal. Now we have another act of aggression against the Democratic Republic of the Congo. The case has been ably presented by the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo. We fully endorse the charges against fascist Portugal and draw the attention of the Council and the world at large to these intolerable acts of aggression which Portugal and those behind it have committed against Africa for too long.

50. Tanzania is fully aware that in our unflinching struggle against the forces of colonialist, imperialist and racist aggression, we now have the overwhelming support of the majority of Governments and peoples all over the world. Many individuals and organizations—even in those countries such as Great Britain and the United States which have benefited so much from the colonialist and racist aggression and exploitation in Africa—we know are making sacrifices and are in active solidarity with the African peoples who have taken up arms in order to liquidate Portu-

clandestines en Afrique. La Tanzanie, de même que de nombreux Etats indépendants d'Afrique, ne saurait tolérer la présence de Tshombé sur son territoire, et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher ce traître de mettre en œuvre les complots qu'il fomente, avec les Portugais et les forces du mal qui sont derrière eux, contre la République démocratique du Congo.

49. Nous affirmons que l'attitude agressive du Portugal contre la République démocratique du Congo n'est qu'une preuve éclatante de plus de la virulence des forces du mal qui sont prêtes à tout pour maintenir leur bastion dans la partie méridionale de l'Afrique. Le Portugal, de temps à autre, s'est rendu coupable d'agression contre tous les Etats indépendants voisins des territoires africains assujettis au colonialisme portugais. En Tanzanie, par exemple, ils se sont livrés à de nombreuses violations de notre espace aérien, et le 12 mars 1963, un aéronef portugais armé est arrivé jusqu'à Dar es-Salam. Les membres du Conseil de sécurité aimeront peut-être savoir que cet aéronef y est resté, confisqué. Ma délégation a fait connaître cet incident et de nombreux autres aux Nations Unies et, en particulier, au Conseil de sécurité. Ce harcèlement, cette intimidation de la part des colonialistes fascistes portugais se poursuivent. Le monde entier sait que des bateaux chargés de troupes portugaises se dirigent vers l'Afrique. Des troupes ont été massées au Mozambique, en Angola, au Cabinda et en Guinée dite portugaise. La Tanzanie n'ignore nullement ces manœuvres agressives du Portugal aux abords de nos frontières. En fait, les membres du Conseil et vous-même, Monsieur le Président, serez peut-être intéressés d'apprendre que je me suis rendu personnellement à la frontière de mon pays, dans l'exercice normal de mes fonctions, avant de venir ici, et que j'y ai vu de mes propres yeux les incendies, les bombardements, les dévastations auxquels est soumis le Mozambique. Nos frères du Sénégal, de la Zambie, de la Guinée, du Ghana, du Congo (Brazzaville) et de la République démocratique du Congo (Kinshasa) ont, à maintes reprises, attiré l'attention des Nations Unies et du Conseil de sécurité sur les activités agressives du Portugal. Nous sommes maintenant saisis d'un nouvel acte d'agression contre la République démocratique du Congo. L'affaire a été exposée avec compétence par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo. Nous nous associons pleinement aux accusations formulées contre le Portugal fasciste et nous appelons l'attention du Conseil de sécurité et du monde entier sur ces actes intolérables d'agression commis depuis trop longtemps, maintenant contre l'Afrique par le Portugal et ceux qui le soutiennent.

50. La Tanzanie sait fort bien que, dans le combat inflexible mené contre les forces d'agression colonialistes, impérialistes et racistes, nous pouvons maintenant compter sur l'appui de la majorité des gouvernements et des peuples dans le monde entier. Bien des particuliers et bien des organisations, même dans des pays tels que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, qui ont tant bénéficié de l'agression colonialiste et raciste et de l'exploitation de l'Afrique, font, nous le savons, des sacrifices en faveur des peuples d'Afrique qui ont pris les armes

gese colonialism and imperialism. These individuals and organizations represent the forces of goodness common to all mankind which have contributed so much to the progress and brotherhood of man.

51. Tanzania and the rest of Africa are encouraged to note that French security forces took timely action and arrested some of the mercenaries who were busy training for their subversive activities against the territorial integrity and sovereignty of the Democratic Republic of the Congo. We hope that this encouraging action by the French security forces will be extended to curbing all the forces of evil which are working against Africa.

52. May I be allowed to quote from The New York Times of 20 September 1966:

"The round-up of a ring recruiting white mercenaries for Africa has brought in a former Congolese Cabinet minister, a French adventurer and a retired colonel of the United States Air Force..."

"Men seized in a pre-dawn raid Saturday on a camp in southern France said they had been told they would take part in a coup d'état in the former Belgian Congo, financed by the ousted Premier Moïse Tshombé. The exiled Mr. Tshombé, who lives in Madrid, said he knew nothing about it."

53. There is more than ample evidence of the international aggressive conspiracy against Africa by the forces of evil as represented by Tshombé, the mercenaries and the Portuguese fascists. I have pointed out earlier that impoverished Portugal derives part of its strength from the NATO military system. Portugal is a member of NATO and has access to NATO military plans, experience and equipment. All the lethal weapons used to massacre African populations and intimidate independent African States are supplied by NATO. This has been proved in Angola, in Mozambique, in so-called Portuguese Guinea and in Cabinda, and by the planes which have entered our air space. Only recently, Portugal has obtained at least seven B-26 bombers from the United States of America, even though it is alleged that this transaction was illegal.

54. I must first go back and repeat what I said about the sad sight which I witnessed in Mozambique as I was on our border: that maybe these planes are the ones which are now massacring the African people in Mozambique by their bombings. The revealing story of the transaction of the B-26 bombers was reported in The New York Times of 22 September 1966 under the caption "Defendant in illicit export of bombers to Portugal says CIA backed sale". It is clearly pointed out in that article that these bombers were destined for Portugal's aggressive activities in Africa. It is

afin de liquider le colonialisme et l'impérialisme portugais et témoignent activement leur solidarité à ces peuples. Ces particuliers et ces organisations représentent les forces du bien qui existent dans le monde entier et qui ont tant fait pour le progrès de l'humanité et l'instauration de relations fraternelles entre les hommes.

51. La Tanzanie et le reste de l'Afrique se sont sentis encouragés en apprenant que les services français de sécurité étaient intervenus en temps utile pour arrêter certains des mercenaires qui s'entraînaient à ces activités subversives contre l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République démocratique du Congo. Nous espérons que cette intervention encourageante des services de sécurité français fera école et que l'on parviendra à faire échec à toutes ces forces du mal ligées contre l'Afrique.

52. Qu'il me soit permis de citer des extraits d'un article paru dans le New York Times du 20 septembre 1966:

"L'arrestation des membres d'une bande qui recrutait des mercenaires blancs pour l'Afrique a mis en cause un ancien ministre du cabinet congolais, un aventurier français et un colonel en retraite de l'aviation des Etats-Unis..."

"Plusieurs hommes ont été arrêtés samedi avant l'aube, au cours d'une descente de police dans un camp du midi de la France. On leur avait dit, déclarent-ils, qu'ils devaient prendre part à un coup d'Etat dans l'ancien Congo belge, financé par l'ancien Premier Ministre Tshombé. M. Tshombé, qui vit en exil à Madrid, a dit qu'il n'était pas au courant."

53. Il y a de nombreuses preuves de la conspiration internationale que fomentent contre l'Afrique les forces du mal représentées par Tshombé, les mercenaires et les fascistes portugais. J'ai déjà dit que le Portugal, pays sans ressources propres suffisantes, tire une partie de sa force du système militaire de l'OTAN. Le Portugal est membre de l'OTAN et a accès à ses plans militaires, de même qu'il bénéficie de son expérience et de son matériel. Toutes les armes meurtrières utilisées pour massacrer les populations africaines et intimider les Etats indépendants d'Afrique sont fournies par l'OTAN. Cela a été prouvé en Angola, au Mozambique, dans la Guinée dite portugaise, au Cabinda et lors de la violation de notre espace aérien. Tout dernièrement encore, le Portugal a reçu des Etats-Unis au moins sept bombardiers B-26, bien qu'on prétende qu'il s'agit d'une transaction illégale.

54. Je dois d'abord revenir en arrière et rappeler ce que j'ai dit déjà au sujet des tristes événements qui se déroulent au Mozambique et auxquels j'ai pu assister alors que je me trouvais sur notre frontière; ce sont peut-être bien ces mêmes avions qui actuellement massacrent le peuple africain en bombardant le Mozambique. Cette affaire instructive de la vente des bombardiers B-26 a été rapportée par le New York Times dans son numéro du 22 septembre 1966 sous le titre: "Le responsable de l'exportation illicite de bombardiers à destination du Portugal déclare que

not by accident that the accused pilot is reported to be a British citizen.

la CIA a appuyé la vente". Dans cet article, il est très clairement souligné que ces bombardiers étaient destinés aux activités agressives du Portugal en Afrique. Ce n'est pas par hasard que le pilote accusé était, dit-on, un citoyen britannique.

55. Tanzania and the other independent African States have irrevocably committed themselves to the struggle for the total liberation of Africa. This means that one day all Africa will liquidate Portuguese aggression once and for all. The African freedom fighters have inflicted resounding blows against Portuguese aggression in Angola, Mozambique, so-called Portuguese Guinea and Cabinda. Tanzania and the Organization of African Unity, through its African Liberation Committee, stand firmly beside these heroic freedom fighters. Like the distinguished Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo. Tanzania and all Africa hereby reiterate that there can never be any compromise on the question of Portuguese colonial and fascist aggression in Africa. Africa has sacrificed enough in sweat and blood to the enrichment of the colonialist and imperialist exploiters. Tanzania and Africa were even made to sacrifice for the defeat of Hitlerism and Fascism in general. The hour has now come when Africa must sacrifice in order to eliminate the bastion of colonialism, imperialism and racialism found in the southern part of our continent and which uses Portuguese fascism as a tool of aggression against independent African States. There can be no doubt that in this struggle African nationalism will emerge triumphant.

55. La Tanzanie et les autres Etats indépendants d'Afrique sont engagés de façon irrévocable dans la lutte pour la libération totale de l'Afrique. En d'autres termes, ceci signifie qu'un jour viendra où l'Afrique mettra fin, une fois pour toutes, à l'agression portugaise. Les combattants africains de la liberté ont infligé de cuisantes pertes aux agresseurs portugais en Angola, au Mozambique, en Guinée dite portugaise et au Cabinda. La Tanzanie et l'Organisation de l'unité africaine, par l'entremise du Comité africain de libération, soutiennent fermement ces combattants héroïques. Après le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, la Tanzanie et tous les Etats africains répètent aujourd'hui que la question de l'agression coloniale et fasciste du Portugal en Afrique ne saurait être réglée par un compromis. L'Afrique a versé assez de sang et suffisamment peiné pour enrichir les exploitateurs colonialistes et impérialistes. La Tanzanie et l'Afrique ont même été forcées à se sacrifier pour assurer la défaite de l'hitlérisme et du fascisme en général. Le moment est maintenant venu pour l'Afrique de faire preuve d'abnégation et de renverser le bastion du colonialisme, de l'imperialisme et du racisme établis dans le Sud de notre continent et qui utilise le fascisme portugais comme instrument d'agression contre les Etats indépendants d'Afrique. Il ne fait aucun doute que c'est le nationalisme africain qui sortira vainqueur de cette lutte.

56. Tanzania, therefore, together with the other independent African States, calls upon the Security Council once again to condemn the age-old Portuguese aggression in Africa and in this particular case the aggression against the Democratic Republic of the Congo. Mercenaries and Tshombé must stand condemned by this Council and progressive forces all over the world. Tanzania seizes this opportunity to call upon members of NATO to re-examine their consciences in view of the great responsibility they bear for the Portuguese aggression in Africa. It is impossible to convince us and the African people that NATO is for human freedom when in fact there is every evidence that NATO and many of its members are highly responsible for the survival of racism in South Africa and Rhodesia and for the Portuguese fascist aggression.

56. Ainsi, la Tanzanie joint sa voix à celles des autres Etats africains indépendants et adresse au Conseil de sécurité un nouvel appel pour qu'il condamne une fois de plus l'agression séculaire du Portugal en Afrique et, en l'occurrence, son agression contre la République démocratique du Congo. Tshombé et ses mercenaires doivent être condamnés par ce conseil et par les forces du progrès dans le monde entier. La Tanzanie saisit cette occasion pour demander aux membres de l'OTAN de procéder à un examen de conscience, étant donné la lourde part de responsabilités qu'ils portent dans l'agression portugaise en Afrique. Jamais on ne nous convaincra, pas plus qu'on ne convaincra le peuple africain, que l'OTAN a pour mission de défendre la liberté des hommes alors que, de toute évidence, l'OTAN et un grand nombre de ses membres sont en grande partie responsables du maintien du racisme en Afrique du Sud et en Rhodésie et de l'agression fasciste portugaise.

57. It is the hope of my delegation and Africa in general that, unlike the International Court of Justice, the Security Council will rise to the occasion and take every possible step in order to terminate man's inhumanity to man symbolized by Portuguese fascism and aggression, the mercenaries and Tshombé. For our part, we are sure that the path we have chosen in the struggle against Portuguese aggression will lead us to victory, freedom and dignity for the con-

57. Ma délégation et l'Afrique en général espèrent que, à la différence de la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité se montrera à la hauteur des événements et fera tout en son pouvoir pour mettre un terme à cette conduite inhumaine de l'homme envers l'homme que symbolisent l'agression fasciste du Portugal, les mercenaires et Tshombé. Quant à nous, nous sommes certains que la voie que nous avons choisie dans notre lutte contre l'agression

tinent of Africa and for all our people. This will be victory for progressive mankind as a whole.

58. In conclusion, let me say that the Tanzanian Government takes this opportunity once again to warn the Portuguese Government to desist from all provocative actions against the African peoples in the territories forcibly occupied by it, and against independent African States.

59. General Assembly resolution 1514 (XV), on the granting of independence to colonial countries and peoples, is fully applicable to all Portuguese colonies. Portugal ought to pack bag and baggage and go begging from other richer European countries.

60. We likewise want to salute the heroic struggle of the freedom fighters in Angola, Mozambique and so-called Portuguese Guinea, whose total success against the colonizers is already assured by the unchanging laws of history. Such wars of national liberation have the full support of the overwhelming majority of Member States and peoples the world over.

61. The Security Council cannot fail in its duty to condemn the Portuguese Government for its aggressive practices. Portugal's behaviour in Africa runs counter to the United Nations Charter and definitely constitutes a threat to international peace and security within the meaning of Chapter VII. of the Charter.

62. Tanzania, and Africa, will follow the deliberations of this Council with keen interest, and hopes that the Council will not fail Africa.

63. The PRESIDENT: Before we hear the other speakers on my list, I call upon the representative of the United States of America, who has asked to speak in exercise of his right of reply.

64. Mr. GOLDBERG (United States of America): We have come to this Council to consider a complaint which has been filed by the representative of the Democratic Republic of the Congo. There has now been injected into that complaint a statement by the representative of Tanzania, a Cabinet Minister, to which I have listened with great interest. I should like to address myself to him very briefly, because he has made some statements in reference to my Government, and I should like to enlighten him about the facts concerning which he has spoken. I do so in a spirit of friendship, but also in a spirit of accuracy, because I think it is very important that, when a statement is made, it be made both in the spirit of friendship and in the spirit of accuracy.

65. The Foreign Minister of Tanzania has referred to a matter which is not new in this Council: that is the question of arms supplied to Portugal by the United States. The position of my Government is crystal-clear on this, and there should be no doubt about it. It has been stated here by me; it has been stated by Mrs. Anderson in the Fourth Committee of the General Assembly; and there should be no question in anybody's mind as to what it is or as to

portugaise nous conduira à la victoire et apportera la liberté et la dignité au continent africain et à toutes nos populations; ce sera une victoire pour toute l'humanité progressiste.

58. Pour conclure, qu'il me soit permis de dire que le Gouvernement tanzanien saisit cette occasion pour enjoindre solennellement, une fois de plus, au Gouvernement portugais de renoncer à ses agissements provocateurs contre les peuples d'Afrique des territoires qu'il occupe de force comme contre les Etats africains indépendants.

59. La résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux est pleinement applicable à toutes les colonies portugaises. Le Portugal doit plier bagages et aller mendier auprès de plus riches pays européens.

60. Nous voulons aussi saluer ici la lutte héroïque des combattants de la liberté en Angola, au Mozambique et en Guinée dite portugaise; leur succès total contre les colonisateurs est d'ores et déjà assuré par le jeu des lois immuables de l'histoire. Ces guerres de libération nationale sont soutenues sans réserve par l'immense majorité des Etats Membres et des peuples du monde entier.

61. Le Conseil de sécurité ne peut manquer à son devoir, qui est de condamner le Gouvernement portugais pour ses pratiques agressives. La conduite du Portugal en Afrique est contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et constitue clairement une menace contre la paix et la sécurité internationales au sens du Chapitre VII de la Charte.

62. La Tanzanie et l'Afrique suivront les délibérations de ce conseil avec le plus grand intérêt en espérant que le Conseil ne faillira pas à sa tâche en Afrique.

63. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant d'en venir aux autres orateurs inscrits sur ma liste, je donne la parole au représentant des Etats-Unis pour l'exercice de son droit de réponse.

64. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Nous sommes ici, dans ce conseil, pour examiner une plainte déposée par le représentant de la République démocratique du Congo. Le représentant de la Tanzanie, ministre du Cabinet tanzanien, vient d'ajouter à cette plainte des déclarations que j'ai écouteées avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais donc m'adresser à lui, très brièvement, car il a fait certaines déclarations relatives à mon gouvernement et je tiens à lui apporter quelques précisions sur les faits dont il a fait mention. Je le ferai dans un esprit d'amitié, mais aussi par souci de précision, car je crois qu'il est très important, quand on fait une déclaration, que ce soit à la fois dans un esprit d'amitié et avec un souci d'exactitude.

65. Le représentant de la Tanzanie a évoqué une question qui n'est pas nouvelle pour le Conseil: celle de la fourniture d'armes au Portugal par les Etats-Unis. La position de mon gouvernement est parfaitement claire à ce sujet, et il ne doit subsister aucun doute à cet égard. Je l'ai exposée ici moi-même, Mme Anderson l'a exposée au sein de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale; il ne doit donc y avoir d'incertitude dans l'esprit de personne quant

what we have done about it in the interest of reinforcing the statement which has been made to this Council.

66. The Foreign Minister of Tanzania has referred, for example, to a B-26 shipment which has fallen into the hands, as he said, of some persons in Portugal. I should like to make clear to him—because I think that this is rather important—what the role of my Government has been in this connexion. As I pointed out once before, I think that that should be a matter of substantial reassurance to him.

67. There has been an attempt, as we have told this Council, to smuggle—contrary to our laws—some B-26's out of this country without proper legal authorization; that is correct. But I think it should be pointed out—as we have done in this Council and as is a matter of public record—that the individual involved has been indicted by my Government for an illegal action and is standing trial for violation of the laws of the United States. The only involvement of officials of the United States Government, therefore, has been in prosecuting a malefactor acting against the laws of the country, and that prosecution is being pursued vigorously by my Government. We do not intend to allow our laws to be violated and we do intend vigorously to prosecute any such violations.

68. I do not wish to repeat what I have said to this Council on a previous occasion, namely, that we have forbidden the shipment of any arms to Portugal for use in the Overseas Territories. That has been a policy of the United States for a number of years and one which the United States will continue firmly to adhere to. If there are violations we intend—as we have done in the case mentioned—to see to it that our policy is adhered to.

69. Finally, the United States is a member of NATO. We are not ashamed of that. We think that it is an alliance that protects not only the freedom of our country, but the freedom of the world. Any implication that the policy of Portugal in Africa bears any relation to NATO is not, I think, a correct one. NATO is concerned with the defence of the North Atlantic area, an area which does not embrace the Portuguese African Territories. The policies of Portugal in Africa are a different matter, concerning which I have spoken in this Council. My statements in that connexion are also a matter of public record in the Council.

70. I think that it ought to be very clearly understood just what we are talking about here today, and I believe that when accuracy is maintained it will be clear that the case which the Minister for Foreign Affairs of Tanzania mentioned is clearly covered by a prosecution which is a matter of public record. We would invite scrutiny of that record by anybody in terms of the application of our laws and our position

à notre position, quant à ce que nous avons fait à ce propos afin de renforcer la déclaration faite devant ce conseil.

66. Le Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie a parlé, par exemple, d'un envoi de B-26 qui, selon son expression, sont tombés entre les mains de certaines personnes au Portugal. Je voudrais préciser à son intention — car, j'estime que c'est assez important — le rôle qu'a joué mon gouvernement à cet égard. Comme je l'ai déjà dit, je crois pouvoir le rassurer.

67. Comme nous l'avons dit au Conseil, on a essayé — contrairement à nos lois — de faire passer en contrebande des B-26 et de les exporter hors de ce pays sans l'autorisation légale requise. C'est exact. Mais je pense qu'il convient de souligner — comme nous l'avons fait devant ce conseil et les faits sont officiellement connus — que l'intéressé a été inculpé par mon gouvernement pour action illégale et qu'il doit passer en jugement pour avoir violé les lois des Etats-Unis. Le seul rôle joué par des membres du Gouvernement américain a donc consisté à poursuivre un malfaiteur qui a contrevenu aux lois du pays, et ce procès est mené vigoureusement par mon gouvernement. Nous n'avons pas l'intention de permettre que nos lois soient violées et nous avons, au contraire, l'intention de réprimer vigoureusement toute violation de ce genre.

68. Je ne veux pas répéter ce que j'ai déjà dit au Conseil en une autre occasion, à savoir que nous avons interdit l'expédition au Portugal de toutes armes destinées à servir dans les territoires d'outre-mer. C'est une politique que les Etats-Unis ont adoptée depuis plusieurs années et qu'ils continueront à appliquer avec fermeté. Si des violations se produisent, nous avons l'intention — comme nous l'avons fait dans le cas mentionné — de veiller à ce que notre politique soit respectée.

69. Enfin, les Etats-Unis sont membres de l'OTAN. Nous n'en rougissons pas. Nous pensons qu'il s'agit là d'une alliance qui protège non seulement la liberté de notre pays, mais la liberté du monde entier. Il n'est pas juste, à mon avis, de prétendre que la politique du Portugal en Afrique a un rapport quelconque avec l'OTAN. L'OTAN s'occupe de défendre la région de l'Atlantique nord, région qui n'en-globe pas les territoires africains du Portugal. La politique du Portugal en Afrique est une autre chose, dont j'ai déjà parlé devant cette assemblée. Mes déclarations à cet égard sont également connues de tous les membres du Conseil.

70. Je pense qu'il faut bien comprendre de quoi nous parlons ici aujourd'hui et je crois que, si l'on respecte l'exactitude, on verra clairement que la question évoquée par le Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie trouve sa réponse dans les poursuites officielles qui ont été engagées. Nous invitons à se pencher sur la documentation qui s'y rapporte qui-conque veut savoir comment nous appliquons nos lois

with respect to matters involving the attitude of Portugal in its Territories.

71. When we discuss this again in the Council in its broader context—if we do—I shall be very glad to elaborate further. Today we are dealing with the complaint of the Congo and, as a member of the Security Council, I sit here with an open mind to listen to the full development of that complaint, to which I fear the other comments—the unrelated comments—do not contribute.

72. The PRESIDENT: I now call on the Minister for Foreign Affairs of Tanzania, who, I take it, wishes to exercise his right of reply.

73. Mr. MGONJA (United Republic of Tanzania): Thank you, Mr. President, for allowing me to say just a word about what has been said by the representative of the United States. I am sure that if he reads my statement properly he will observe that I mentioned that the transactions in question were said to be illegal. I did not say that they were carried out by the Government as such.

74. I should like also to say that I am not very surprised at his reaction. Again, if one reads my statement, one will not be very surprised at this kind of reaction. My delegation hopes, as it has stated, that those existing forces, called the forces of evil, which support Portugal will be effectively controlled or suppressed. We hope that before the aircraft and ammunition for Portugal are delivered, that great country which is the United States will be able to prevent the transaction. The same applies to many other Member States.

75. We in Tanzania know very well, as I have already said, that in those countries—in the United States, in the United Kingdom, and even in Western Europe—there are a great many organizations and individuals opposed to Portuguese fascism in Africa and imperialism in general, but we shall be convinced about the total commitment to African freedom on the part of Member States only when we see that there is control of armaments intended for Portugal, a member of NATO, when we are sure that there are no leakages in control and no behind-the-scenes co-operation with Portugal, such as we know do exist at present.

76. The PRESIDENT: The next speaker on my list is the Minister for Foreign Affairs of Burundi. I now call on him to take his place at the table and to address the Council.

77. Mr. NIYONGABO (Burundi) (translated from French): I am grateful to you, Mr. President, for giving me the floor. The reason for which the delegation of Burundi has requested an opportunity to speak in this important forum in the debate on the complaint brought by the Democratic Republic of the Congo against Portugal is fourfold. First, as a neighbour

et quelle est notre position à l'égard des questions qui touchent l'attitude du Portugal dans ses territoires.

71. Lorsque nous discuterons à nouveau de cette question au Conseil dans un contexte plus large — si nous devons le faire —, je serai très heureux d'entrer dans le détail. Mais aujourd'hui, nous nous occupons de la plainte du Congo et, en tant que membre du Conseil de sécurité, je suis venu ici sans idée préconçue pour écouter l'exposé complet de cette plainte à laquelle je crains que les autres commentaires — ceux qui sont sans rapport avec la question — n'ajoutent rien.

72. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Tanzanie qui, je crois, désire exercer son droit de réponse.

73. M. MGONJA (République-Unie de Tanzanie) [traduit de l'anglais]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'autoriser à dire quelques mots au sujet de ce qu'a dit le représentant des Etats-Unis. Je suis certain que si ce dernier lit attentivement ma déclaration, il constatera que j'ai mentionné le fait que les transactions en question étaient considérées comme illégales. Je n'ai pas dit qu'elles avaient été menées par le Gouvernement des Etats-Unis comme tel.

74. J'ajouterais que la réaction du représentant des Etats-Unis ne m'a pas étonné. Encore une fois, si on lit ma déclaration, on ne s'étonnera pas de ce genre de réaction. Ma délégation espère, je l'ai dit, que les forces actuelles, qualifiées de forces du mal, qui soutiennent le Portugal seront efficacement contrôlées ou supprimées. Nous espérons qu'avant que les avions et les munitions destinés au Portugal ne lui soient livrés, ce grand pays que sont les Etats-Unis pourra empêcher la transaction. Nous formulons le même espoir à l'égard de beaucoup d'autres Etats Membres.

75. Comme je l'ai déjà dit, nous savons très bien, en Tanzanie, qu'il existe dans ces pays — aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et même en Europe occidentale — un grand nombre d'organisations et d'individus opposés au fascisme portugais en Afrique et à l'impérialisme en général, mais nous ne serons convaincus que les Etats Membres se sont engagés sans réserve à soutenir la cause de l'indépendance africaine que lorsque nous verrons qu'il existe un contrôle des armements destinés au Portugal, qui est membre de l'OTAN, lorsque nous serons sûrs qu'il n'y a pas de fuite dans le contrôle ni de coopération dans la coulisse avec le Portugal, comme nous savons qu'il en existe à présent.

76. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'orateur suivant sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères du Burundi. Je le prie de prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

77. M. NIYONGABO (Burundi): Je vous remercie infiniment, Monsieur le Président, de me donner la parole. C'est pour une quadruple raison que la délégation du Burundi a demandé d'intervenir auprès de cette haute instance à l'occasion du débat sur la plainte déposée par la République démocratique du Congo contre le Portugal. En tant que pays voisin,

bouring country, Burundi regards any threat against the territory of the Democratic Republic of the Congo as constituting, ipso facto, a threat to its own security. Secondly, a unique friendship has bound the two peoples together ever since history, nearly half a century ago, merged their two destinies into a single community of interests and feelings. Thirdly, in compliance with the principles of the Charter and resolutions of the Organization of African Unity, Burundi has broken off all relations with Portugal. Lastly, there is the similarity of domestic situations resulting from two successive coups d'état, on 24 November 1965 in the Congo (Kinshasa) and on 8 July 1966 in Burundi, which led to the installation of two new régimes.

78. In my statement of 29 September 1966 in the General Assembly debate, I referred to the Congolese problem when speaking of the policy of apartheid. I said then:

"Logically it is to be feared that the contagion of apartheid will carry beyond these pockets of privilege"—South Africa and Rhodesia—"spreading its infection throughout Zambia and then passing on to Katanga. The progress of the mercenaries recruited in these areas for service in the Democratic Republic of the Congo marks the path of the invasion which, unless we are careful, threatens to realize on the racist level the ancient dream of Cecil Rhodes—from the Cape to Cairo via Katanga. One centre of subversion has just been rooted out at Kissangani, thanks to the determination of President Mobutu."

Later I added:

"With the connivance of international financial groups, to whom"—in the words of Lieutenant-General Mobutu—"a grain of copper is worth more than a black man's head, a veritable arsenal of war is stored on the Congo-Angola border, whilst mercenaries are recruited in Europe, Rhodesia and South Africa with the blessing of the bloodthirsty State of Portugal."

And I concluded:

"The threat is not merely to the Democratic Republic of the Congo. Every African is involved; it is our future which is at stake in the Congo. Its victory is our victory and its defeat our defeat."<sup>1/</sup>

79. Even before learning the actual charges brought by the Congo (Kinshasa), by our solemn and unequivocal denunciation of Portugal's acts of provocation we indirectly endorsed the substance of the Congolese complaint against Portugal. The challenge thrown out by Portugal to the Congo was more than a mere threat to the peace; it was a declaration of war against Africa.

80. As I said earlier, the fate of Burundi is closely bond up with that of the Congo; it cannot remain impulsive before the danger which lurks at its gates. As I said, there are too many bonds linking the two countries—centuries of history, common interests

d'abord, le Burundi estime que toute menace dirigée contre le territoire de la République démocratique du Congo constitue, par le fait même, une atteinte à sa propre sécurité. Au nom d'une amitié exceptionnelle qui lie les deux peuples depuis que l'histoire a confondu, pendant près d'un demi-siècle, leurs destins dans une même communauté d'intérêts et de sentiments. En conformité des principes de la Charte et des résolutions de l'Organisation de l'unité africaine, le Burundi a, en outre, rompu toutes relations avec le Portugal. En raison, enfin, de la similitude des situations intérieures nées de deux coups d'Etat, successivement le 24 novembre 1965 au Congo-Kinshasa et le 8 juillet 1966 au Burundi, ayant abouti à l'installation de deux régimes nouveaux.

78. Lors de mon intervention, le 29 septembre 1966, au débat de l'Assemblée générale, j'ai évoqué le problème congolais en parlant de la politique d'apartheid. Je me cite:

"Suivant la logique du système, il est à craindre que les miasmes de l'apartheid débordent de ces foyers privilégiés" — l'Afrique du Sud, la Rhodésie — "pour refluer sur la Zambie avant d'atteindre le Katanga. La marche des mercenaires recrutés dans ces régions à destination de la République démocratique du Congo trace le chemin de l'invasion qui, si nous n'y prenons garde, risque de réaliser le vieux rêve de Cecil Rhodes sur le plan racial, du Cap au Caire via le Katanga. Déjà un foyer de subversion vient à peine d'être démantelé à Kisangani grâce à la détermination du président Mobutu."

Plus loin, j'enchaînais:

"Avec la complicité des groupes financiers internationaux, pour lesquels" — suivant la formule du lieutenant général Mobutu — "un grain de cuivre vaut plus qu'une tête de nègre, un véritable arsenal de guerre est stocké à la frontière Congo-Angola, tandis que des mercenaires sont recrutés en Europe, en Rhodésie et en Afrique du Sud avec la bénédiction de l'Etat sanguinaire du Portugal."

Et de conclure:

"Il ne s'agit pas seulement d'une menace contre la République démocratique du Congo. Tous les Africains sont concernés, et notre destin est en train de se jouer au Congo. Sa victoire, c'est notre victoire, sa défaite, notre défaite."<sup>1/</sup>

79. Avant d'avoir pris connaissance des chefs d'accusations présentés par le Congo-Kinshasa, en dénonçant solennellement et sans ambages les actes de provocation du Portugal, nous rejoignions indirectement l'essentiel de la plainte congolaise à charge du Portugal. Le défi lancé par le Portugal à l'endroit du Congo, plus qu'une simple menace à la paix, est une véritable déclaration de guerre à l'Afrique.

80. Comme nous l'avons dit auparavant, le destin du Burundi se trouve étroitement lié au sort du Congo; il ne peut donc se croiser les bras devant le danger qui guette à ses portes. Trop de liens, disions-nous, unissent les deux pays, un passé séculaire, une com-

<sup>1/</sup> Official Records of the General Assembly, Twenty-first Session, Plenary Meetings 1423rd meeting, paras. 220 and 221.

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Séances plénaires, 1423ème séance, par. 220 et 221.

and, under the colonial régime, the same administration, the same currency, the same laws—for Burundi not to feel directly affected by the external danger which threatens the Congo.

81. Since the Organization of African Unity condemned the annexationist and racist policies of the Portuguese usurpers, Burundi has not only refused to establish diplomatic or consular relations with Portugal, but has even gone so far as to break off economic and trade relations—relics of the colonial régime—with that Power. It has also barred from its territory all Portuguese nationals, aircraft and ships.

82. Ever since the Congo acquired a régime and a leader worthy of it—a leader who, for the first time, has dared to assail the impregnable fortress, the powerful stronghold of the foreign monopolies—financial circles have stopped at nothing in their attempts to organize subversion in the country. Provided that the turnover of the powerful capitalist companies is safe, the sufferings, privations and blood of the Congolese people have no value in their eyes.

83. Since the tragic events of the Katangese secession, of painful memory, Burundi has always aligned itself with the legitimate authorities of the Congolese central Government. In order to demonstrate its support, Burundi did not limit itself to practising a benevolent neutrality vis-à-vis the legitimate authorities in the Congo; of its own accord, it barred from its airport all aircraft coming from or going to Lubumbashi, the former Elisabethville.

84. To ensure the success of the foul play which Portugal is resorting to against the Democratic Republic of the Congo, international financial circles have found themselves a man of straw, outlawed by the whole of Africa, a traitor to his country, Moïse Tshombé.

85. Portugal will doubtless try to represent its aggression in the Congo as a reprisal for the support given by the Congo to the Angolan Government-in-exile of Mr. Roberto Holden. In law, Portugal will assert the false principle of territorial integrity, in accordance with the fiction that Portugal's overseas possessions are an integral part of its territory. As the Congolese Minister for Foreign Affairs has said most eloquently, the irreconcilability of the opposing positions is total and absolute.

86. Against the Portuguese fiction, condemned by history, de jure and de facto, Africa sets up the principle of legitimacy, that is to say, its right under natural law as under positive law, to self-determination. That principle is solemnly affirmed in the United Nations Charter and in the Universal Declaration of Human Rights, which recognize, on the one hand, the right of peoples to decide their own future and, on the other hand, the fact that all human beings are born free and equal in dignity and rights. In that

munauté d'intérêts et, sous le régime colonial, une même administration, la même monnaie, les mêmes lois, pour que le Burundi ne se sente pas directement concerné par la menace qui pèse sur le Congo, du dehors.

81. Depuis que l'Organisation de l'unité africaine a condamné la politique annexionniste et raciste des usurpateurs portugais, le Burundi ne s'est pas seulement refusé à établir des relations diplomatiques ou consulaires avec le Portugal, il est allé jusqu'à rompre les relations économiques et commerciales — vestiges du régime colonial — avec l'Etat lusitanien. De plus, il a interdit l'accès de son territoire à tous les ressortissants, aux aéronefs et aux navires portugais.

82. Depuis que le Congo s'est doté d'un régime qui lui convient, depuis que le Congo s'est donné un chef à sa mesure, chef qui, pour la première fois, a osé bousculer l'impenable forteresse, la puissante citadelle des monopoles étrangers, les milieux financiers ne reculent devant rien pour organiser la subversion dans le pays. Pourvu que les chiffres d'affaires des puissantes compagnies capitalistes soient saufs, les souffrances, les privations et le sang du peuple congolais n'ont aucun prix aux yeux de ces mêmes milieux.

83. Depuis la douloureuse histoire de la sécession katangaise, de sinistre mémoire, le Burundi s'est toujours rangé aux côtés des autorités légales du Gouvernement central congolais. Pour manifester son soutien, le Burundi ne s'était pas seulement contenté de pratiquer une neutralité bienveillante en faveur de la légalité au Congo, il avait interdit spontanément l'accès de son aérodrome aux avions en provenance et à destination de Lubumbashi, anciennement Elisabethville.

84. Pour réussir les coups bas que le Portugal s'emploie à asséner à la République démocratique du Congo, les milieux financiers internationaux se sont trouvé un homme de paille, banni par toute l'Afrique, trahisseur à sa patrie, Moïse Tshombé.

85. Il va sans dire que le Portugal tentera de présenter son agression au Congo comme une mesure de représailles au soutien que le Congo accorde au Gouvernement angolais en exil de M. Roberto Holden. Juridiquement, le Portugal opposera le principe faux du respect de l'intégrité territoriale en vertu de la fiction qui voudrait que les possessions ultramarines fussent des parties intégrantes de son territoire. Comme le Ministre congolais des affaires étrangères l'a exprimé en termes on ne peut plus éloquents: l'irréductibilité des thèses en présence est totale et absolue.

86. A la fiction portugaise condamnée par l'histoire, en droit comme en fait, l'Afrique oppose le principe de légitimité, c'est-à-dire, en droit naturel comme en droit positif, sa vocation à la libre détermination. Ce principe a été solennellement affirmé dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaissent, d'une part, le droit des peuples à disposer de leur destin et, d'autre part, que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Sur

regard, Portugal cannot claim that the peoples in question accept its policies, wanting a spurious multi-racial community based on inequality and racial discrimination.

87. The facts are there. The peoples have taken up arms to oppose deception, lies and persecution and to break their chains. Holden has taken his stand; the whole nation is up and fighting.

88. In spite of the many condemnations by the General Assembly of its policies in Africa, Portugal, scorning the principles of the Charter, of morality, of the religion which it professes and of humanity, continues to persecute, stifle, exploit and massacre peoples whose only crime is to want freedom. That is why I expressed the wish in the General Assembly that Portugal, in accordance with Article 6 of the Charter, should be expelled from this Organization. Portugal cannot invoke a right which it constantly disregards. Hence, any accusation in the form of a counter-claim by Portugal, aimed at demonstrating that the Democratic Republic of the Congo is violating the principle of good neighbourly relations or of non-interference in Portuguese affairs, becomes meaningless in fact and groundless in law.

89. The interests of the Angolan people require that the whole of Africa support their struggle. As a member of the Organization of African Unity, it is the duty of the Democratic Republic of the Congo, like all members of that regional and continental organization, to apply the principles of its Charter. These principles are, as everyone knows, consonant with the principles of the Charter of the world Organization, which recognizes their full validity in international law. The Organization of African Unity has recommended that all its members recognize the Angolan Government-in-exile and give it all the moral and material support it needs.

90. In giving refuge to the Angolan Government-in-exile and providing it with every support, the Kinshasa Government has only been fulfilling its obligations under the Charter of the Organization of African Unity. Moreover, no legal charge can be brought against it by a dishonest partner which does not respect the rules. In its defence, as we might have expected, Portugal confined itself to denying the facts. According to Portugal, there are no mercenaries in Angola. The whole story is, therefore, the fruit of the Kinshasa authorities' imagination. Nevertheless, the recruitment and maintenance of mercenaries by the Portuguese authorities is a matter of common knowledge, of which international opinion as a whole is fully aware. Only Portugal seems to be unaware of it.

91. Portugal, under-developed as it is, could not by itself undertake at one and the same time a colonial war and a war to reconquer the Congo and Africa. It would not have sufficient men, means or spirit. That is why it needs the support of other countries. Members of the Security Council will perhaps realize

ce chapitre, le Portugal ne pourra pas prétendre que sa politique est acceptée par des populations qui seraient désireuses de réaliser une pseudo-communauté multiraciale fondée sur l'inégalité et la discrimination raciale.

87. Les faits sont là. Les populations ont pris les armes pour s'opposer à l'imposture, au mensonge et à la persécution, pour briser leurs chaînes. Holden est debout; tout le peuple est debout dans la lutte.

88. Malgré les nombreuses condamnations par l'Assemblée générale de la politique portugaise en Afrique, le Portugal, au mépris des principes de la Charte, de la morale, de la religion qu'il professe et d'humanité, continue à brimer, à étouffer, à exploiter et à massacrer des populations dont le seul crime est de vouloir leur liberté. C'est la raison pour laquelle, à l'Assemblée générale, j'ai émis le vœu que le Portugal, conformément aux dispositions de l'Article 6 de la Charte soit mis au ban de l'Organisation. Le Portugal ne peut donc invoquer le droit qu'il ne cesse de fouler au pied. Dès lors, toute accusation sous forme de demande reconventionnelle de la part du Portugal, qui tendrait à démontrer que la République démocratique du Congo viole le principe des relations de bon voisinage ou de non-imixtion dans les affaires portugaises, deviendrait sans objet en fait et sans fondement en droit.

89. L'intérêt des populations angolaises commande que toute l'Afrique soutienne la lutte du peuple angolais. D'un autre côté, en tant que membre de l'Organisation de l'unité africaine, la République démocratique du Congo, comme tous les membres de l'organisation régionale et continentale, se doit d'appliquer les principes de la Charte de cette organisation. Ces principes, comme chacun le sait, sont conformes aux principes de la Charte de l'Organisation mondiale qui en reconnaît la pleine validité dans le cadre du droit des gens. Or, l'Organisation de l'unité africaine a recommandé à tous ses membres de reconnaître le Gouvernement angolais en exil et de lui accorder tout le soutien moral et matériel dont il a besoin.

90. En hébergeant le Gouvernement angolais en exil et en lui apportant tout l'appui nécessaire, le Gouvernement de Kinshasa n'a donc rien fait d'autre que d'exécuter les obligations que lui impose la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. De nouveau, rien ne saurait lui être reproché en droit par un partenaire de mauvaise foi qui ne respecte pas les règles du jeu. Dans sa défense, comme l'on devait s'y attendre, le Portugal s'est contenté de nier les faits. Selon lui, il n'y a pas de mercenaires sur le territoire angolais. Toute cette histoire devient donc le fruit de l'imagination des autorités de Kinshasa. Pourtant, le recrutement des mercenaires et leur hébergement par les autorités portugaises sont deux faits de notoriété publique, connus de toute l'opinion internationale. Seul le Portugal les ignore.

91. Le Portugal, sous-développé, ne pourrait, s'il était seul, entreprendre en même temps une guerre coloniale et une autre de reconquête du Congo et de l'Afrique. Il n'aurait ni assez d'hommes ni assez de moyens, ni assez d'ambition. C'est pour cela qu'il a besoin de l'appui d'autres pays. Les membres

during the course of the debate where such aid comes from. They will realize which countries are supporting Portugal. They will have no difficulty in guessing the name of the politico-military organization without whose assistance Portugal could not hold out for long.

92. This venture of the reconquest of Africa, starting with the Congo, is a reality of which every member of the Organization of African Unity must be fully aware. The fate of each one of us is linked up with the fate of the Congo, and there will be no peace in Africa so long as Vorster is in Pretoria, Smith in Salisbury, and Salazar on African soil.

93. Burundi requests the Security Council to ensure peace in Africa by attacking the evil at its source and calling upon the Portuguese Government to evacuate its colonies, put an end to the colonial war it has been waging for years and use the resources it is now wasting for the advancement of the Portuguese people.

94. I do not wish to try the patience of my listeners. I shall therefore merely bring out the following four points.

95. First, Portugal's responsibility in the recruitment, maintenance and training of mercenaries in the African territory of Angola has been fully established and cannot be arbitrarily denied. In that regard, the delegation of Burundi believes that Lisbon's attitude in this matter could degenerate into a casus belli and that any aggression directed from that territory against the lawfully established institutions of the Democratic Republic of the Congo would constitute not merely an act of hostility but a declaration of war against all States members of the Organization of African Unity. In such an event, the Government of Burundi would give its full support to the Democratic Republic of the Congo.

96. Secondly, a number of Western European countries bear responsibility in this connexion as accessories. The delegation of Burundi draws the attention of the countries concerned to the threat to world peace constituted by such trafficking. It requests the Governments concerned to take sanctions not only against the recruiters of mercenaries but also against the persons recruited.

97. Thirdly, the delegation of Burundi, together with the Kinshasa Government, requests the Security Council to take note of the fact that Portugal's attitude constitutes a threat to peace, not only in the Democratic Republic of the Congo but throughout Africa. It asks the Security Council to condemn Portugal for its brazen interference in Congolese affairs.

98. Fourthly, the delegation of Burundi asks the Security Council to take the necessary steps to ensure that legislation is adopted making the use of mercenaries for purposes other than the maintenance of internal public order an international crime.

du Conseil verront peut-être au cours des débats la provenance de cette aide. Ils verront les pays qui soutiennent le Portugal. Ils n'auront pas de peine à deviner l'organisation politico-militaire sans le concours de laquelle le Portugal ne résisterait pas longtemps.

92. Cette entreprise de reconquête de l'Afrique en commençant par le Congo est une réalité dont doit se pénétrer chaque membre de l'Organisation de l'unité africaine. Le sort de chacun de nous est lié au sort du Congo, et l'Afrique n'aura pas la paix aussi longtemps que Vorster est à Pretoria, Smith à Salisbury, Salazar sur la terre africaine.

93. Le Burundi demande au Conseil de sécurité d'assurer la paix en Afrique en tuant le mal dans sa cause, c'est-à-dire en sommant le Gouvernement du Portugal d'évacuer ses colonies, de mettre fin à la guerre coloniale qu'il mène depuis des années et d'employer les ressources qu'il gaspille au développement du peuple portugais.

94. Je ne voudrais pas abuser de la patience de l'auditoire. Je me permets donc de dégager les quatre points suivants:

95. Premièrement, la responsabilité du Portugal dans le recrutement, l'hébergement et l'entraînement des mercenaires sur le territoire africain de l'Angola est entièrement établie et ne saurait être niée gratuitement. A ce propos, la délégation du Burundi est d'avis que l'attitude de Lisbonne dans cette affaire pourrait dégénérer en casus belli, et que toute agression dirigée au départ de ce territoire contre les institutions légalement établies de la République démocratique du Congo, plus qu'un acte hostile, constituerait une déclaration de guerre à tous les Etats membres de l'Organisation de l'unité africaine; que, dans cette éventualité, le Gouvernement du Burundi accorderait tout son appui à la République démocratique du Congo.

96. Deuxièmement, d'autres responsabilités pèsent à titre accessoire sur nombre de pays d'Europe occidentale. La délégation du Burundi attire l'attention des pays intéressés sur le danger que constitue ce genre de commerce pour la paix du monde. Elle demande que les gouvernements intéressés ne sanctionnent pas seulement les recruteurs, mais même les personnes recrutées en qualité de mercenaires.

97. Troisièmement, la délégation du Burundi, conjointement avec le Gouvernement de Kinshasa, demande au Conseil de sécurité de prendre acte du fait que l'attitude du Portugal constitue une menace à la paix non seulement à l'égard de la République démocratique du Congo, mais à l'égard de toute l'Afrique. Elle prie le Conseil de sécurité de condamner le Portugal pour son ingérence caractérisée dans les affaires congolaises.

98. Quatrièmement, la délégation du Burundi prie le Conseil de sécurité de prendre les dispositions qui s'imposent pour faire voter un texte législatif érigéant le mercenariat à des fins autres que le maintien de l'ordre public interne en crime international.

99. The PRESIDENT: The next speaker is the Foreign Minister of the Central African Republic. I now call on him to take his place at the Council table and address the Council.

100. Mr. GUIMALI (Central African Republic) (translated from French): Mr. President, I would not wish to begin my brief statement without thanking you personally and all the other members of the Security Council for the honour you have done my country by allowing it to take part in this debate.

101. It might be wondered why certain African States which do not seem, *a priori*, to be involved in this matter have felt it necessary to speak on it. I therefore wish to inform the Security Council that the Central African Republic intends in its statement to lay stress on two types of consideration.

102. First, there are those considerations which directly affect it. I must stress that the Central African Republic has not acted solely out of the spirit of solidarity which, on the level of fundamental principles, has undoubtedly rallied all the independent States of Africa—I might even say all countries of the world which have a sincere desire for peace and freedom—to the cause of the Democratic Republic of the Congo.

103. Our action was also motivated by the fact that because of our geographical position, it is our imperative duty to keep a close eye on events in the Congo. Need I remind you that we have over 1,300 kilometres of common frontier with that country? Many of our people are linked by family ties, with all that this implies in terms of human relations. Then there is another factor which we cannot disregard: the serious disturbances which have followed one after another in the Congo since its independence have also had unwelcome repercussions in our frontier regions, in particular an increased influx of refugees and acts of provocation by Congolese rebels.

104. As you will note, Mr. President, all that does not mean a peaceful life for the Government and people of Central Africa, for whom observance of the rules of good neighbourliness is, however, a primary concern. That is why my country remains firmly convinced that all States Members of the United Nations, inspired by the same spirit of goodwill, cannot but hope with us for a return to calm—to an absolute and lasting calm—in the Congo.

105. On a more general level, I wish to state frankly the views and opinions of the Central African Republic on the complaint before the Security Council. After taking cognizance of the complaint dated 21 September 1966, so lucidly presented here by the Minister for Foreign Affairs of the Democratic Republic of the Congo, and after hearing the statements of the representative of Portugal and the other speakers, my delegation is more firmly convinced than ever that Portugal's actions in the matter before this important body unquestionably constitute brazen, and even

99. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

100. M. GUIMALI (République centrafricaine): Monsieur le Président, je ne voudrais pas commencer ma déclaration, qui sera brève, sans vous remercier personnellement ainsi que tous les autres membres du Conseil de sécurité, de l'honneur que vous avez bien voulu faire à mon pays en l'autorisant à participer à ce débat.

101. On peut se poser la question de savoir pour quelle raison certains Etats africains qui, à priori, ne paraissent pas concernés par cette affaire, ont cru devoir demander à y prendre la parole. Cela m'amène à porter à la connaissance du Conseil que la République centrafricaine se propose, dans son exposé, de faire valoir deux ordres de considérations.

102. Considérations d'ordre particulier tout d'abord; je me permettrai de souligner que la République centrafricaine n'a pas agi seulement par esprit de solidarité dont d'ailleurs, sur le plan des principes fondamentaux, sont certainement animés, à l'égard de la République démocratique du Congo, tous les Etats indépendants d'Afrique, je dirais même tous les pays du monde épis d'un désir sincère de paix et de liberté.

103. Notre action a été dictée également par ce fait que, en raison de notre situation géographique, nous avons le devoir impérieux de suivre de près les événements qui se produisent au Congo. Faut-il rappeler, en effet, que nous avons avec ce pays une frontière s'étendant sur plus de 1 300 kilomètres? Nombreux sont nos ressortissants respectifs qui ont des liens familiaux, avec tout ce que cela comporte de rapports humains. J'ajouterai cette autre réalité que nous ne pouvons ignorer: les troubles graves qui se sont succédé au Congo depuis son accession à l'indépendance n'ont pas manqué d'entraîner sur nos régions frontalières des répercussions fâcheuses, se traduisant notamment par une affluence accrue de réfugiés et par des actes de provocation perpétrés par des rebelles congolais.

104. Vous constaterez, Monsieur le Président, que tout cela n'est pas de nature à favoriser une vie paisible au Gouvernement et au peuple centrafricains, pour lesquels l'observation des règles de bon voisinage constitue pourtant des préoccupations essentielles. C'est pourquoi mon pays demeure fermement persuadé que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies animés d'une même bonne volonté ne peuvent que souhaiter avec lui le retour au calme — à un calme absolu et durable — dans ce grand Congo.

105. Sur un plan plus général, je tiens à exprimer franchement les vues et opinions de la République centrafricaine sur la plainte dont est saisi le Conseil de sécurité. Après avoir pris connaissance de la plainte en date du 21 septembre 1966, si clairement développée de vive voix par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo, après avoir entendu les déclarations du représentant du Portugal ainsi que celles des autres orateurs qui m'ont précédé, ma délégation est plus que jamais convaincue que les agissements du Portugal, dans

premeditated, acts of aggression. I cannot conceal the indignation which my country feels with respect to these actions, especially when it is remembered that their object was to harm the present Congolese Government.

106. I repeat, our indignation is great. Moreover, I do not think I shall lay myself open to charges of interfering in the domestic affairs of the Congo if I state that, as Mr. Bomboko so eloquently explained, the object of the plot—which was fortunately thwarted, thanks to the vigilance of the central Government—was to bring back to power a Congolese with a sorry reputation, who would have lost no time in resuming his shameful acts of complicity in the grim policies applied by Portugal in its African territories.

107. It would be wasting the Council's time to describe here how Portugal has carried out its duties towards the United Nations and in respect of human rights. The Security Council will, doubtless, have constantly in its mind's eye the true image of that country, which—and it is unfortunately not the only one—continues to defy all the fundamental principles of the Charter and ignores the many resolutions adopted concerning its administration of the African territories which it shamelessly treats as an integral part of its metropolitan soil.

108. The Central African Republic considers it infinitely regrettable that disturbances of the kind that now concern us are still occurring in the Congo, just when that country, which has already suffered so much, has acquired a Government that is both dynamic and realistic and has resolutely set about the real task of national recovery.

109. In the thirteen days I spent in that country last August, I was able to visit not only the capital, Kinshasa, but certain towns in the interior as well. I thus had the opportunity of noting that the Congolese people have full confidence in their Government, whose various achievements they follow with deep satisfaction. Mr. Bomboko was not exaggerating when he said that his people, weary of the serious disturbances they have lived through, under previous Governments, ask only to live in peace.

110. The United Nations has never discouraged and never will discourage such laudable endeavours and such legitimate aspirations. The Central African Republic therefore feels it has good reason to hope that the Security Council will receive favourably the complaint of the Democratic Republic of the Congo and unequivocally condemn Portugal's unpardonable interference and acts of aggression.

111. The PRESIDENT: I call on the representative of the Democratic Republic of the Congo, who wishes to exercise his right of reply.

112. Mr. BOMBOKO (Democratic Republic of the Congo) (translated from French): After hearing the statement of the representative of Portugal, I am

l'affaire qui est soumise à votre auguste Assemblée, constituent incontestablement des actes d'agression caractérisée et même préméditée. Je ne cache pas l'indignation ressentie par mon pays à l'égard de ces agissements, surtout lorsqu'on pense qu'ils avaient pour but de nuire au Gouvernement congolais actuel.

106. Je répète que notre indignation est grande. Aussi, je ne pense pas pouvoir être taxé d'immixtion dans les affaires intérieures du Congo si je déclare, comme l'a si bien expliqué le ministre Bomboko, que le complot (heureusement maté grâce à la vigilance du Gouvernement central), visait à réinstaller "au pouvoir" un Congolais de triste réputation, lequel aurait vite fait de reprendre avec le Portugal ses actes éhontés de complicité dans la politique néfaste pratiquée par ce dernier à l'égard de ses territoires africains.

107. Ce serait faire perdre du temps au Conseil que de dépeindre ici le Portugal sous le rapport de l'accomplissement de ses devoirs envers l'Organisation des Nations Unies et des droits de l'homme. Le Conseil de sécurité aura sans doute constamment à l'esprit l'image de ce pays — il n'est pas le seul, hélas! — qui continue à défier tous les principes fondamentaux de notre charte et foule aux pieds les nombreuses résolutions prises jusqu'ici à propos de son administration sur les territoires africains qu'il considère cyniquement comme faisant partie intégrante de son sol métropolitain.

108. La République centrafricaine estime qu'il est infiniment regrettable que les troubles du genre de ceux qui nous préoccupent se produisent encore au Congo, au moment précis où ce pays, qui a déjà tant souffert, possède un gouvernement dynamique et réaliste à la fois, un gouvernement qui s'est attelé résolument à une véritable tâche de redressement national.

109. Treize jours passés dans ce pays, au mois d'août dernier, m'ont permis de visiter, non seulement la capitale Kinshasa, mais encore certaines villes de l'intérieur. Il m'a été ainsi donné de constater que le peuple congolais a entièrement confiance en son gouvernement dont il suit avec une profonde satisfaction les diverses réalisations. Le ministre Bomboko n'a pas exagéré lorsqu'il a déclaré que ce peuple, las des troubles graves connus sous les gouvernements antérieurs, ne demande plus qu'à vivre en paix.

110. L'Organisation des Nations Unies n'a jamais découragé et ne fera jamais rien pour décourager des œuvres aussi salutaires et des aspirations aussi légitimes. C'est la raison pour laquelle la République centrafricaine se croit autorisée à espérer que le Conseil de sécurité accueillera favorablement la plainte de la République démocratique du Congo, en condamnant sans équivoque les ingérences coupables et les actes d'agression du Portugal.

111. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la République démocratique du Congo qui désire exercer son droit de réponse.

112. M. BOMBOKO (République démocratique du Congo): Après avoir entendu l'intervention du représentant du Portugal, je suis convaincu encore davant-

even more convinced that it is really not possible to have any faith in the assertions of the Lisbon Government. In defending his case, the representative of Portugal has even tried to change the facts and give an account of events which is in direct conflict with historical truth. While reserving the right to revert to his statements after I have read the text, I should like, meanwhile, to point out certain inaccuracies.

113. First, the representative of Portugal said that the Lisbon Government had disarmed and imprisoned the former Katangese gendarmes. However, the truth is that when Mr. Tshombé came to power, these former Katangese gendarmes, officered by mercenaries—including a certain Mr. Schramme, who is still in the Congo today—re-emerged, well-equipped and well-armed. I wonder, therefore, whether the Lisbon Government, having confiscated the arms of the former gendarmes, did not return them to them on their departure. I even wonder whether it actually did imprison the mercenaries, since it is common knowledge that these mercenaries, these former Katangese gendarmes, were in Teixeira, where they engaged daily in military manoeuvres, in order to be able to come and reconquer Katanga once the United Nations troops had left the Congo.

114. The representative of Portugal also spoke just now of technical assistance and even the supplying of arms and aircraft, but failed to mention that this was material bought with the money of the Congolese people and stored in Angola by Mr. Tshombé. We have here, for the benefit of the Council, a full list of this material, including the aircraft. Even today, there are three T-6 aircraft and a DC-3 at the Luanda base, a Super Cub 150 at the Negage base and, at the Luanda military base, a Fouga Magister, a Lockheed, a Dove and three or four other aircraft. When Mr. Tshombé saw that his power in Katanga was dwindling, he had all of this material taken and stored in Angola, with Portugal's blessing, so that it remained at his disposal.

115. The representative of Portugal said that this material was given up at the request of the Congolese Government. But it was at the request of Mr. Tshombé. The dates he mentioned coincide, in fact, with the arrival of Mr. Tshombé in Kinshasa. 18 August 1964 is the date on which Mr. Tshombé had this material brought from Angola where he had stored it. 22 December 1964 and September 1965 are dates when Mr. Tshombé was in power. It is not surprising therefore if on those dates Lisbon was able to restore to its ally the material that was stored in Angola. We did not deny that.

116. If Portugal had really wanted to co-operate with the United Nations at the time when the Secretary-General wrote to the Portuguese Government, why did it not disarm these troops and hand over to the United Nations the arms and material which had been transported to Angola? That would have solved the problem. However, Portugal kept this material, awaiting the opportune moment—the departure of the United Nations troops from the Congo—when it could be used for an invasion of Katanga. That is a historical fact, but the Lisbon Government is trying by

tage qu'on ne peut vraiment pas faire confiance aux affirmations du Gouvernement de Lisbonne. Car, pour la défense de sa cause, le représentant du Portugal a même essayé de transformer les faits et de présenter des choses qui vont à l'encontre de la vérité historique. Je me réserve, évidemment, le droit de revenir sur ses déclarations une fois que j'aurai pris connaissance de son discours. Mais, en attendant, je tiens à relever certains faits inexacts.

113. Tout d'abord, le représentant du Portugal mentionne le fait que le Gouvernement de Lisbonne avait désarmé les ex-gendarmes katangais et les avait mis en prison. Mais la vérité est que, lorsque M. Tshombé est arrivé au pouvoir, ces ex-gendarmes katangais, encadrés de mercenaires — dont un certain M. Schramme, qui se trouve aujourd'hui encore au Congo —, sont revenus, bien équipés et bien armés. Alors, je me demande si le Gouvernement de Lisbonne, après avoir confisqué leurs armes aux ex-gendarmes, ne les leur a pas remis au moment de leur départ. Je me demande même s'il avait incarcéré les mercenaires, quand tout le monde sait que ces mercenaires, ces ex-gendarmes katangais étaient à Teixeira, où ils s'exerçaient tous les jours à des manœuvres militaires, pour pouvoir, une fois les troupes des Nations Unies parties du Congo, venir reconquérir le Katanga.

114. D'autre part, le représentant du Portugal vient parler ici d'assistance technique, et même de fourniture d'armes et d'avions, sans dire qu'il s'agit du matériel acheté avec l'argent du peuple congolais et entreposé en Angola par M. Tshombé. Nous disposons, à l'intention du Conseil, de toute une liste de ce matériel, y compris les avions. Aujourd'hui même, il y a encore, à la base de Luanda, un DC-3, trois avions T-6; à la base de Negage, un Super Cub 150; à la base militaire de Luanda il y a un Fouga Magister, un Lockheed, un Dove, et trois ou quatre autres avions. Quand M. Tshombé a vu que son pouvoir au Katanga s'effritait, il a fait prendre ce matériel et l'a fait entreposer en Angola avec la bénédiction du Portugal, et ce matériel était donc à sa disposition.

115. Le représentant du Portugal déclare que ce matériel avait été livré à la demande du Gouvernement congolais. Mais, c'était à la demande de M. Tshombé. Les dates qu'il cite sont précisément celles qui coïncident avec l'arrivée à Kinshasa de M. Tshombé. Le 18 août 1964 est la date à laquelle M. Tshombé a fait venir ce matériel de l'Angola, où il l'avait entreposé. Le 22 décembre 1964 et en septembre 1965, M. Tshombé était au pouvoir. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que ce soit à ces dates là que Lisbonne ait pu remettre à son allié le matériel qui se trouvait en Angola. Nous n'avons pas nié cela.

116. Si le Portugal avait vraiment voulu coopérer avec les Nations Unies au moment où le Secrétaire général avait écrit au Gouvernement portugais, pourquoi n'a-t-il pas désarmé ces militaires et transféré aux Nations Unies les armes et l'équipement qui avaient été transportés en Angola? Le problème aurait été résolu. Mais le Portugal a gardé ce matériel, attendant le moment opportun — le départ des troupes des Nations Unies du Congo — pour qu'il soit utilisé pour envahir le Katanga. C'est là un fait historique, et le Gouvernement de Lisbonne essaie de nous im-

its arguments to impose its own version of what happened.

117. With regard to the so-called technical assistance and the delivery of arms, I repeat that those were our own arms, paid for by Mr. Tshombé with Congolese money and stored in Angola. If that is what the representative of Portugal calls the supplying of arms and technical assistance, it is truly a strange kind of technical assistance.

118. The representative of Portugal claims that it is the Government of the Congo that is employing mercenaries. But he forgets that here too a matter of historical fact is involved. Can he tell us how many mercenaries there were in Kinshasa before Mr. Tshombé came to power? There were none. The mercenaries came with Mr. Tshombé's assumption of power; that is a historical fact well known to all members of the Council. The first mercenaries came from Angola and, subsequently, Mr. Tshombé recruited other mercenaries. We do not deny that we inherited a sorry legacy: we inherited these mercenaries, and we are in the process of settling this problem, because we are convinced that it is a serious one for Africa.

119. The representative of Portugal says that his country does not employ mercenaries. If that is so, why did it maintain Schramme and other mercenaries in Angola, such as the one now in Kisangani, Denard? Does Portugal deny that these gentlemen were ever in Angola?

120. No, Sir. If you wish to defend a case, you must give us facts. If you want us to be able to believe what Lisbon says, there must at least be at the outset some evidence of your good faith. How is it possible to have confidence in a man who has deceived you and who continues to distort the facts? I think that the President and the members of the Council will now better understand our concern and misgivings. We ourselves consider that the representative of Portugal does not wish to speak the truth here.

121. In speaking of his country's rights in Africa, the representative of Portugal accused us of using violence to settle the problems which confront us. If either of us should complain, it is the Congo. It is Portugal which is using violence in order to oppress peoples over which it has no rights whatsoever. What right has Portugal to use force in order to make the Angolans accept its authority? Can it justify such a right? Only on the basis of a claim which is totally unfounded. The representative of Portugal said that we resort to violence, but could he tell us how many battalions Portugal has right now in Angola, Mozambique and Portuguese Guinea? There are many of them, and what are they doing there if not trying to maintain the authority of Portugal, because the people in those territories do not accept Portuguese domination? If they did, Portugal would have no need of all those battalions and all those young Portuguese who make the sacrifice of leaving home and family. We can plainly see, however, that the peoples in the

poser par ses arguments sa propre version de ce qui s'est passé.

117. Quant à la prétendue assistance technique, quant à la livraison des armes, je répète qu'il s'agit de nos propres armes, que M. Tshombé avait payées avec l'argent des Congolais et qui avaient été entreposées en Angola. Si c'est cela que le représentant du Portugal appelle fourniture d'armes et assistance technique, c'est vraiment une drôle d'assistance technique.

118. Le représentant du Portugal prétend que c'est le Gouvernement du Congo qui engage des mercenaires. Mais il oublie qu'il s'agit, là aussi, d'un fait historique. Peut-il nous dire le nombre de mercenaires qui se trouvaient à Kinshasa avant l'arrivée au pouvoir de M. Tshombé? Il n'y en avait aucun. Les mercenaires sont arrivés avec la prise du pouvoir par M. Tshombé, c'est un fait historique que tous les membres du Conseil connaissent bien. Les premiers mercenaires sont venus d'Angola et, par la suite, M. Tshombé a recruté d'autres mercenaires. Nous ne nions pas que nous avons fait un mauvais héritage: nous avons hérité de ces mercenaires et nous sommes en train de régler ce problème, car nous sommes convaincus qu'il est grave pour l'Afrique.

119. Le représentant du Portugal dit que son pays n'emploie pas de mercenaires. Mais alors, pourquoi a-t-il entretenu Schramme et d'autres mercenaires en Angola, tels que celui qui se trouve aujourd'hui à Kisangani, Denard? Le Portugal va-t-il nier que ces messieurs n'ont jamais été en Angola?

120. Non, Monsieur le représentant du Portugal. Si vous voulez défendre une cause, il faut qu'ici vous nous donniez des faits. Si vous voulez que nous puissions croire ce que dit Lisbonne, il faudrait qu'au départ il y ait malgré tout certains éléments qui militent en faveur de votre bonne foi. Comment faire confiance à un homme qui vous a trompé, à un homme qui continue à déformer les faits? Je crois que le Président et les membres du Conseil comprendront mieux nos préoccupations et nos inquiétudes. Nous estimons, pour notre part, que le représentant du Portugal ne veut pas dire la vérité ici.

121. Parlant des droits de son pays en Afrique, le représentant du Portugal nous accuse d'utiliser la violence pour résoudre les problèmes qui se posent à nous. Mais, si l'un de nous deux devrait se plaindre, c'est le Congo. En effet, c'est le Portugal qui utilise la violence pour opprimer des peuples sur lesquels il n'a aucun droit. Car, de quel droit le Portugal peut-il recourir à la force pour contraindre les Angolais à accepter son autorité? Peut-il défendre pareil droit? Oui, uniquement en invoquant une prétention qui n'a aucune justification. Le représentant du Portugal dit que nous avons recours à la violence, mais, pourrait-il nous dire le nombre des bataillons dont il dispose à l'heure actuelle, en Angola, au Mozambique et en Guinée portugaise? Ce sont de nombreux bataillons, et que font-ils dans ces pays, sinon d'essayer de maintenir l'autorité du Portugal, parce que les populations de ces territoires n'acceptent pas la domination portugaise? Si elles l'acceptaient, le Portugal n'aurait pas besoin de tous ces bataillons,

Portuguese territories no longer accept colonial domination and demand their freedom.

122. I wished to make these few points, and I reserve the right, at the next meeting, to revert to the statements made by the representative of Portugal.

123. Mr. DE MIRANDA (Portugal): I said at the 1302nd meeting, when this debate began, that I am reluctant to multiply replies and counter-replies. The Foreign Minister of the Congo said that he reserved his right of reply until he had read my statement. Nevertheless, he took the floor to make some remarks. I think if he had read my statement properly he would not have attributed to me the remarks which he said I made.

124. First of all, the Foreign Minister said that the elements of the Katangese forces who had been interned in Angola—I acknowledged that they had been interned, and I explained why and how they were interned—had returned to the Congo at the time when Mr. Tshombé was Prime Minister, that they had returned fully armed. And he asked: If they were disarmed and interned—he said "mis en prison", that is, "put in gaol" or "put in prison"—how did they return fully armed?

125. I said that they were disarmed and interned. Interned does not mean exactly that they were put in gaol, but I suppose that is a minor matter. However, they were actually disarmed and interned. When they went back, they took their weapons with them. And why? Because the Government which at that time was the legal Government of the Congo consented to take them back with all the belongings which they had taken to Angola, including their weapons. Their weapons were given back to them, and I suppose there is nothing wrong in that.

126. Next, the Foreign Minister said: What sort of co-operation was it if they bought the material from the Portuguese? I never denied that the Congolese Government or the Congolese authorities had bought the material. I mentioned facts and dates. The Foreign Minister said that those dates coincide with the accession to power of Mr. Tshombé. If he would take the trouble to read my statement, he would see that I said that the Congolese authorities asked us to co-operate in certain matters, to co-operate even in the sale of material—that it is a form of international co-operation.

127. But what the Foreign Minister forgot to say was that some of the dates I mentioned are very recent. And if he would take the trouble to read my statement carefully, he would see that I said that the present leadership of the Congolese Government is fully aware of the co-operation we have given. Mr. Tshombé might have been in power as the Prime

de tous ces jeunes Portugais qui font le sacrifice de quitter leur famille et leur foyer. Mais force nous est bien de constater que les populations des territoires portugais n'acceptent plus la domination coloniale et réclament leur libération.

122. J'ai tenu à apporter ces quelques précisions et me réserve le droit, lors de la prochaine séance, de revenir sur les déclarations du représentant du Portugal.

123. M. DE MIRANDA (Portugal) [traduit de l'anglais]: J'ai dit à la 1302ème séance, quand ce débat a commencé, que j'hésitais à multiplier les réponses et les réponses aux réponses. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a dit qu'il se réservait le droit de me répondre lorsqu'il aurait lu ma déclaration. Il n'en a pas moins pris la parole pour faire quelques remarques. Je pense que, s'il avait bien lu le texte de mon intervention, il ne m'aurait pas attribué les remarques qu'il m'a attribuées.

124. Tout d'abord, le Ministre des affaires étrangères du Congo a dit que les éléments des forces katangaises qui avaient été internés en Angola — j'ai reconnu qu'ils avaient été internés et j'ai expliqué pourquoi et comment — étaient retournés au Congo avec toutes leurs armes à l'époque où M. Tshombé était Premier Ministre. Et il a demandé: si ces hommes ont été désarmés et internés — il a dit "mis en prison" — comment ont-ils pu revenir avec toutes leurs armes?

125. J'ai dit qu'ils avaient été désarmés et internés. Internés ne signifie pas exactement qu'ils aient été mis en prison, mais je suppose qu'il s'agit là d'un point sans importance. Quoi qu'il en soit, ces hommes ont été désarmés et internés. Lorsqu'ils sont repartis chez eux, ils ont emporté leurs armes. Pourquoi? Parce que le Gouvernement qui était à cette époque-là le Gouvernement légal du Congo a consenti à les reprendre avec tout ce qui leur appartenait en Angola, y compris leurs armes. Celles-ci leur ont donc été rendues, et je ne pense pas qu'il y ait le moindre mal à cela.

126. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a dit ensuite: de quelle coopération veut-on parler, s'ils ont acheté le matériel aux Portugais? Je n'ai jamais nié que le Gouvernement congolais ou les autorités congolaises aient acheté le matériel. J'ai cité des faits et des dates. Le Ministre des affaires étrangères du Congo dit que ces dates coïncident avec l'accession au pouvoir de M. Tshombé. S'il prenait la peine de lire ma déclaration, il verrait que j'ai dit que les autorités congolaises nous ont demandé notre coopération dans certains domaines, y compris la vente de matériel — c'est une des formes de la coopération internationale.

127. Mais ce que le Ministre des affaires étrangères du Congo a oublié de dire, c'est que certaines des dates que j'ai mentionnées sont très récentes. S'il prenait la peine de lire attentivement ma déclaration, il verrait que j'ai dit que les dirigeants actuels du Gouvernement congolais savent parfaitement quelle aide nous avons apportée. Il se peut que M. Tshombé

Minister, but the requests were not addressed to us by Mr. Tshombé. I shall not go further on this point.

128. Then he said that the mercenaries who are in the Congolese Army were recruited by Mr. Tshombé. That is possible. I hope he will say whether or not there are today mercenaries in the Congolese Army. But that is a point of minor importance with which we have nothing to do.

129. Finally, he talked about oppression of the people of Angola. I wonder what he would have said if I had mentioned what was going on inside the Congo in many respects. I do not wish to talk about the internal affairs of the Congo, and I cannot but take exception to his referring, tendentiously and falsely, to the internal situation in Angola or in any of the other Portuguese territories. We are not discussing matters connected with the complaint that the Minister himself brought to the Council.

130. The PRESIDENT: I again call on the Foreign Minister of the Democratic Republic of the Congo in the exercise of his right of reply.

131. Mr. BOMBOKO (Democratic Republic of the Congo) (translated from French): I have no wish to start a dialogue between the representative of Portugal and myself, but I would like him to understand exactly what I said and not try once again to distort my words.

132. When I spoke of the material that was recovered from Angola, I was referring to material purchased from Portugal, to material purchased by Mr. Tshombé during the secession. After the secession had been ended by the United Nations, Mr. Tshombé removed that material and stored it in Angola. That was the material that was recovered. I do not think, moreover, that we purchased any aircraft from Portugal. They were our own aircraft, which Mr. Tshombé improperly stored with the Portuguese, and which we went to recover.

133. Secondly, when the representative of Portugal spoke about recent dates, he referred to dates relating to the dispute which still exists between Portugal and ourselves concerning the material bought with Congolese money and stored in Angola for Mr. Tshombé. Portugal obstinately refuses to return that material to us. It is prepared to do so only when Mr. Tshombé is in power. When Mr. Tshombé was removed from power, Portugal kept that material, and that is the material we are trying to get back.

134. I said that we have never bought aircraft from Portugal, and I believe that Portugal itself is trying to buy aircraft here, in the United States, through a third party—and here I quote the representative of Tanzania—so that I do not think that Portugal can be in a position to sell aircraft to us.

135. The material of which I spoke is then, I repeat, material belonging to the Democratic Republic of the Congo. This material, which Mr. Tshombé bought

ait été au pouvoir comme Premier Ministre, mais ce n'est pas lui qui nous a adressé les demandes que nous avons reçues. Je n'insisterai pas sur ce point.

128. Le Ministre des affaires étrangères du Congo a dit encore que les mercenaires qui sont dans l'armée congolaise ont été recrutés par M. Tshombé. C'est possible. J'espère qu'il nous dira s'il y a oui ou non, aujourd'hui, des mercenaires dans l'armée congolaise. Mais c'est là un point d'importance mineure qui ne nous intéresse pas.

129. Enfin, il a parlé de l'oppression du peuple anglois. Je me demande ce qu'il aurait dit si j'avais mentionné ce qui se passe à l'intérieur du Congo dans bien des domaines. Je ne veux pas parler des affaires intérieures du Congo et je ne puis accepter qu'il fasse des allusions tendancieuses et fausses à la situation intérieure de l'Angola ou de tout autre territoire portugais. Ces questions-là n'ont aucun rapport avec la plainte que le Ministre des affaires étrangères du Congo a lui-même portée devant le Conseil.

130. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne à nouveau la parole au Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Congo qui désire exercer son droit de réponse.

131. M. BOMBOKO (République démocratique du Congo): Je n'ai pas l'intention de provoquer ici un dialogue entre le représentant du Portugal et moi-même, mais je voudrais bien qu'il comprenne exactement ce que j'ai dit et qu'il ne cherche pas encore une fois à transformer mes paroles.

132. Lorsque je parlais du matériel qui a été récupéré en Angola, il s'agissait de matériel acheté au Portugal. J'ai mentionné, ainsi, du matériel acheté par M. Tshombé pendant la sécession; au moment où la sécession a été liquidée par les Nations Unies, M. Tshombé a distrait ce matériel et l'a entreposé en Angola. C'est donc ce matériel qui a été récupéré. Cela dit, je ne pense pas que nous ayons acheté des avions au Portugal. Il s'agit de nos propres avions, que M. Tshombé avait indûment entreposés chez les Portugais et que nous sommes allés récupérer.

133. En second lieu, lorsque le représentant du Portugal a parlé de dates récentes, il parlait de dates intéressant le contentieux qui existe toujours entre le Portugal et nous, c'est-à-dire le matériel acheté avec l'argent du Congo et entreposé en Angola pour le compte de M. Tshombé. Ce matériel, le Portugal refuse obstinément de nous le remettre. Il n'est disposé à le remettre que lorsque M. Tshombé est au pouvoir. Lorsque M. Tshombé a quitté le pouvoir, le Portugal a gardé par-devant lui ce matériel, et c'est ce matériel que nous cherchons à récupérer.

134. J'ai dit que nous n'avons jamais acheté d'avions au Portugal et je crois que le Portugal, lui-même, essaie d'acheter des avions ici, aux Etats-Unis, par personne interposée — je cite à cet égard le représentant de la Tanzanie — de sorte que je ne pense pas que le Portugal soit en mesure de nous vendre des avions.

135. Le matériel dont je parlais est donc, je le répète, du matériel de la République démocratique du Congo. Ce matériel, que M. Tshombé avait acheté

with Congolese money, is, moreover, now scattered pretty well all over the place, even in South Africa. There is still, in fact, a considerable amount of war material there that belongs to the Democratic Republic of the Congo, left there by Mr. Tshombé. As I said, it is to be found pretty well everywhere. I may cite, by way of example, the case of certain Fouga aircraft which Mr. Tshombé had bought in France. Thanks to the co-operation of France, we have managed to recover the money which Mr. Tshombé paid to a French company for the purchase of these aircraft.

136. Those are the facts, and I would not wish it to be believed here, as a result of what the representative of Portugal has said, that we bought war material from Portugal.

137. The PRESIDENT: I have no further speakers inscribed on my list for this afternoon. If there are no other representatives who wish to speak at this meeting, it will be necessary for us to consider the date and time of our next meeting. I have understood from some members of the Council that they think it might be well to leave the date open for the moment and thus to provide occasion for further consideration and consultation. I have received word that there is one speaker who might wish to address the Council tomorrow afternoon, but I nevertheless think that it might be to the convenience of that speaker as well as of other members of the Council if we permitted some further consideration to take place by consultation as to the time of our next meeting.

138. Therefore, if there is no objection from any member of the Council, I would suggest that we do consult together and decide on our next meeting after such consultation. I do not wish that there should be any unreasonable delay, nor would it be the wish, I am sure, of any member of the Council, but I do think we need some consultation together before we decide upon the best time to resume our debate.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 5.50 p.m.*

avec l'argent du Congo est d'ailleurs disséminé un peu partout, et jusqu'en Afrique du Sud. On y trouve en effet, aujourd'hui encore, un important matériel de guerre appartenant à la République démocratique du Congo et que M. Tshombé a laissé là-bas. J'ai dit qu'il y en avait un peu partout. Je citerai, par exemple, le cas de certains avions Fouga que M. Tshombé avait achetés en France et pour lesquels, grâce à la coopération de la France, nous sommes parvenus à récupérer l'argent que M. Tshombé avait versé à une société française pour l'achat de ces appareils.

136. Ce sont là des faits, et je ne voudrais pas qu'on aille, ici, à la suite de ce qu'a dit le représentant du Portugal, croire que nous sommes allés acheter du matériel de guerre au Portugal.

137. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste pour cette après-midi. Si aucun autre représentant ne désire prendre la parole à cette séance, il nous faudra envisager la date et l'heure de notre prochaine réunion. J'ai cru comprendre que certains membres du Conseil estiment qu'il vaudrait mieux laisser cette date en suspens pour le moment, afin de pouvoir procéder à un plus ample examen de la question et à de nouvelles consultations. Je viens d'apprendre qu'un orateur souhaiterait prendre la parole demain après-midi, mais je pense néanmoins qu'il serait opportun pour lui comme pour d'autres membres du Conseil que nous puissions nous consulter avant de fixer le jour de notre prochaine séance.

138. Ainsi, si aucun membre du Conseil n'y fait d'obligation, je suggère que nous nous consultions d'abord et que nous décidions ensuite de notre prochaine séance. Je ne désire créer aucun retard injustifié, et je suis sûr qu'aucun membre du Conseil ne le désire, mais je pense que nous avons besoin de nous consulter avant de décider quand nous reprendrons nos débats.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 50.*